



FUSION PAR ABSORPTION DE GROUPE GTM PAR VINCI

Annexe
aux rapports des Conseils d'Administration de GROUPE GTM et VINCI
présentés à leurs Assemblées Générales Extraordinaires respectives
du 19 décembre 2000



Document enregistré par la Commission des Opérations de Bourse (COB) le 17 novembre 2000 sous le numéro E 00-549 , en application de l'article 14 de son règlement 98-01.

Le présent document intègre par référence le document de référence GROUPE GTM enregistré par la COB le 14 avril 2000 sous le numéro R.00-151, le document de référence VINCI (ex-SGE) enregistré par la COB le 3 avril 2000 sous le numéro R.00-112, ainsi que la note d'information conjointe relative à l'OPE amicale lancée par VINCI sur la totalité des actions composant le capital de GROUPE GTM, visée par la COB le 28 juillet 2000 sous le numéro 00-1362. L'enregistrement de ce document ne saurait être considéré comme une appréciation par la COB de l'opération soumise à la décision des Assemblées générales des actionnaires ; il atteste que l'information contenue dans ce document correspond aux exigences réglementaires en vue de l'admission ultérieure au Premier Marché des actions de VINCI qui, sous réserve de l'approbation des Assemblées générales, seront émises en rémunération des apports.

Des exemplaires de ce document et de ceux qu'il incorpore par référence sont disponibles auprès de :

VINCI
Direction Financière
1 cours Ferdinand de Lesseps
92851 Rueil-Malmaison Cedex
Tel : +33 1 47 16 45 39
www.groupe-vinci.com

GROUPE GTM
Direction Juridique
61 avenue Jules Quentin
92000 Nanterre
Tel : +33 1 46 95 77 40
www.groupegtm.com

SOMMAIRE

1. RESPONSABLES DU DOCUMENT ANNEXE AUX RAPPORTS DES CONSEILS D'ADMINISTRATION ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES	4
1.1. Pour VINCI	4
1.1.1. Responsable du document	4
1.1.2. Attestation du responsable du document	4
1.1.3. Responsable du contrôle des comptes	4
1.1.4. Attestation des Commissaires aux comptes	5
1.1.5. Responsable de l'information	6
1.2. Pour GROUPE GTM	7
1.2.1. Responsable du document	7
1.2.2. Attestation du responsable du document	7
1.2.3. Responsable du contrôle des comptes	7
1.2.4. Attestation des Commissaires aux comptes	7
1.2.5. Responsable de l'information	8
2. RENSEIGNEMENTS SUR L'OPERATION ET SES CONSEQUENCES	9
2.1. Aspects économiques de la fusion	9
2.1.1. Liens préexistants entre les sociétés en cause	9
2.1.2. Motifs et buts de l'opération	11
2.2. Aspects juridiques de l'opération	11
2.2.1. L'opération elle-même	11
2.2.2. Procédures de contrôle des concentrations	12
2.2.3. Contrôle de l'opération	12
2.2.4. Modalités de l'augmentation de capital	12
2.2.5. Modalités de l'exercice des options de souscription d'actions GROUPE GTM	13
2.3. Comptabilisation des apports	13
2.3.1. Désignation et valeur des actifs apportés et des éléments de passif pris en charge	14
2.3.2. Engagements hors bilan	15
2.3.3. Prime de fusion	15
2.4. Rémunération des apports	15
2.4.1. Analyse des cours de bourse	15
2.4.2. Dividende net	16
2.4.3. Résultat net consolidé part du groupe par action	16
2.4.4. Résultat courant consolidé par action	17
2.4.5. Actif net estimé	17
2.4.6. Synthèse des éléments d'appréciation de la parité de fusion	19
2.5. Conséquences de la fusion	20
2.5.1. Conséquences pour la société absorbante VINCI et ses actionnaires	20
2.5.2. Répartition du capital de la société après fusion	21
2.5.3. Changements envisagés dans la composition des organes d'administration et de direction	21
2.5.4. Données financières consolidées pro forma de VINCI au 30 juin 2000 et au 31 décembre 1999	21
2.5.5. Evolution de la capitalisation boursière	23
2.5.6. Incidence de la fusion sur le résultat net consolidé par action et les capitaux propres par action	24
2.5.7. Orientations nouvelles envisagées et prévisions à court ou moyen terme	24

3. PRESENTATION DE LA SOCIETE ABSORBANTE : VINCI	25
3.1. Principaux évènements survenus depuis le 28 juillet 2000	25
3.2. Comptes consolidés au 30 juin 2000	26
3.2.1. Rapport d'activité	26
3.2.2. Etats financiers	27
3.3. Comptes sociaux au 30 septembre 2000	42
4. PRESENTATION DE LA SOCIETE ABSORBEE : GROUPE GTM	45
4.1. Principaux évènements survenus depuis le 28 juillet 2000	45
4.2. Comptes consolidés au 30 juin 2000	45
4.2.1. Rapport d'activité	45
4.2.2. Etats financiers	46
4.3. Comptes sociaux au 30 septembre 2000	55

1. RESPONSABLES DU DOCUMENT ANNEXE AUX RAPPORTS DES CONSEILS D'ADMINISTRATION ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

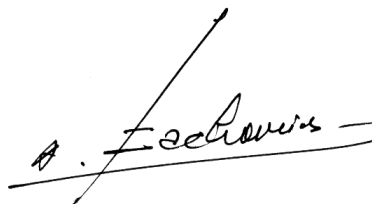
1.1. Pour VINCI

1.1.1. Responsable du document

Antoine ZACHARIAS, Président-directeur général

1.1.2. Attestation du responsable du document

« A notre connaissance, les données du présent document sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de VINCI, ainsi que sur les droits attachés aux titres qui seront émis suite à la fusion ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »



1.1.3. Responsables du contrôle des comptes

Commissaires titulaires :

SALUSTRO REYDEL

8, avenue Delcassé – 75008 PARIS
représenté par B. Cattenoz et B. Vialatte
Date du premier mandat : 23 juin 1989
Durée du mandat actuel : 6 ans
Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

DELOITTE TOUCHE TOHMATSU - AUDIT

185, avenue Ch. de Gaulle – 92200 NEUILLY/SEINE
représenté par Th. Benoît et D. Descours
Date du premier mandat : 23 juin 1989
Durée du mandat actuel : 6 ans
Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

Commissaires suppléants :

FRANCOIS PAVARD

8, avenue Delcassé – 75008 PARIS
Date du premier mandat : 16 juin 1995
Durée du mandat actuel : 6 ans
Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

JACQUES CONVERT

185, avenue Ch. de Gaulle – 92200 NEUILLY/SEINE
Date du premier mandat : 16 juin 1995
Durée du mandat actuel : 6 ans
Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

1.1.4. Attestation des Commissaires aux comptes

« En notre qualité de commissaires aux comptes de la société VINCI et en application du règlement COB 98-01, nous avons procédé conformément aux normes de la profession à la vérification des informations de nature comptable et financière données dans le présent prospectus établi à l'occasion de l'admission de titres VINCI au premier marché d'Euronext Paris SA consécutive à l'opération de fusion de GROUPE GTM.

Ce prospectus a été établi sous la responsabilité du Conseil d'administration de VINCI. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations de nature comptable et financière qu'il contient, étant précisé que les informations économiques, identifiées par un astérisque dans le prospectus, ne constituent pas des informations de cette nature et ne sont par conséquent pas couvertes par notre avis.

Nos diligences décrites ci-dessous ont consisté, en fonction de la nature des informations comptables et financières présentées, à vérifier la concordance des informations présentées avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport et à apprécier la sincérité des autres informations historiques présentées.

En ce qui concerne la partie « Rémunération des apports », la valeur des apports et la fixation de la parité d'échange font l'objet de rapports des Commissaires aux apports et à la fusion.

Informations comptables et financières historiques

Les comptes annuels et consolidés des exercices clos les 31 décembre 1997, 31 décembre 1998 et 31 décembre 1999 ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes de la profession et ont été certifiés sans réserve avec les observations suivantes :

Notre rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 1997 attire l'attention sur la note relative aux principes comptables et méthodes d'évaluation et la note 2.1. de l'annexe qui exposent un changement de méthode comptable relatif aux engagements de retraite.

Notre rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 1998 attire l'attention sur la note A de l'annexe relative aux faits marquants qui expose :

- le changement de méthode comptable relatif à la comptabilisation des contrats de crédit bail ;
- le changement de méthode comptable relatif à la constatation de la marge à l'avancement des filiales des divisions Ingénierie, Travaux Electriques et Thermique Mécanique.

Notre rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 1999 attire l'attention sur la note A de l'annexe qui expose un changement de méthode comptable relatif à l'annulation des charges antérieurement différées à l'actif du bilan sur les contrats de concession temporairement déficitaires.

Les comptes intermédiaires établis sous la responsabilité du Conseil d'administration de VINCI et couvrant la période du 1er janvier au 30 juin 2000 ont également fait l'objet d'un examen limité par nos soins selon les normes professionnelles applicables en France. Aucune réserve ni observation n'a été formulée dans notre rapport.

Nos diligences sur les autres informations historiques de nature financière et comptable présentées dans le prospectus ont consisté, selon les normes applicables en France pour celles ayant fait l'objet de retraitements pro forma, à apprécier si les conventions retenues sont cohérentes et constituent une base raisonnable pour l'établissement de ces informations avec celles suivies pour l'établissement des derniers comptes historiques ayant fait l'objet d'un audit ou d'un examen limité.

Informations comptables et financières prévisionnelles

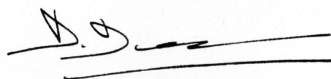

Nos diligences sur les données prévisionnelles de nature comptable et financière ont consisté pour celles relatives à la période du 1er janvier 2000 au 31 décembre 2000, présentées à la page 24, à vérifier que les calculs ont été effectués conformément aux hypothèses telles qu'elles sont décrites dans le prospectus, sans avoir à apprécier les objectifs économiques ou la pertinence de ces hypothèses.

Conclusion sur le prospectus

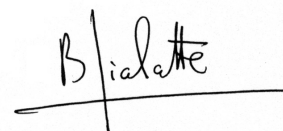
Sur la base de ces diligences nous n'avons pas d'autre observation à formuler sur la sincérité des informations de nature comptable et financière présentées dans le prospectus établi à l'occasion de l'opération envisagée.

Concernant les informations comptables et financières prévisionnelles contenues dans ce prospectus, nous rappelons que ces informations présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront, parfois de manière significative, des informations prévisionnelles présentées.

Concernant les informations pro forma contenues dans ce prospectus, nous rappelons que ces informations ont vocation à traduire l'effet sur des informations comptables et financières historiques de la réalisation, à une date antérieure à sa survenance réelle ou raisonnablement envisagée, d'une opération ou d'un événement donné. Elles ne sont toutefois pas nécessairement représentatives de la situation financière ou des performances qui auraient été constatées si l'opération ou l'événement était survenu à une date antérieure à celle de sa survenance réelle ou raisonnablement envisagée. »



DELOITTE TOUCHE TOHMATSU – Audit
Thierry Benoît Dominique Descours



SALUSTRO REYDEL
Bernard Cattenoz Bertrand Vialatte

1.1.5. Responsable de l'information

Christian LABEYRIE, Directeur Financier

1.2. Pour GROUPE GTM

1.2.1. Responsable du document

Jérôme TOLOT, Président-directeur général

1.2.2. Attestation du responsable du document

« A notre connaissance, les données du présent document sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de GROUPE GTM ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »



1.2.3. Responsables du contrôle des comptes

Commissaires titulaires :

BARBIER, FRINAULT ET AUTRES

41, rue Ybry – 92576 NEUILLY/SEINE Cedex
représenté par F. Scheidecker
Date de nomination : 14 mai 1998
Durée du mandat actuel : 6 ans
Expiration du mandat actuel : à l'issue de
l'AGO qui statuera sur les comptes de
l'exercice 2003.

GERARD DAUGE

22, avenue de la Grande Armée – 75017 PARIS
Date du premier mandat : 8 juin 1994
Durée du mandat actuel : 6 ans
Expiration du mandat actuel : à l'issue de
l'AGO qui statuera sur les comptes de
l'exercice 2005.

Commissaires suppléants :

MICHEL LEGER

Date du premier mandat : 18 juin 1992
Durée du mandat actuel : 6 ans
Expiration du mandat actuel : à l'issue de
l'AGO qui statuera sur les comptes de
l'exercice 2003.

PHILIPPE TISSIER-CHAUVEAU

Date du premier mandat : 8 juin 1994
Durée du mandat actuel : 6 ans
Expiration du mandat actuel : à l'issue de
l'AGO qui statuera sur les comptes de
l'exercice 2005.

1.2.4. Attestation des Commissaires aux comptes

« En notre qualité de commissaires aux comptes de la société GROUPE GTM et en application du règlement COB numéro 98-01, nous avons procédé conformément aux normes de la profession à la vérification des informations de nature comptable et financière données dans le présent prospectus établi à l'occasion de l'admission au premier marché de Euronext Paris SA des actions de VINCI, émises en rémunération des apports qui seraient effectués lors de la fusion par absorption de GROUPE GTM par VINCI.

Les éléments relatifs à GROUPE GTM présentés dans ce prospectus ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration de GROUPE GTM. Il nous appartient d'émettre un avis sur les informations de nature comptable et financière qu'il contient, étant rappelé que les informations économiques, identifiées par un

astérisque dans le prospectus, ne constituent pas des informations de cette nature et ne sont par conséquent pas couvertes par notre avis.

Nos diligences décrites ci-dessous ont consisté, en fonction de la nature des informations comptables et financières présentées, à vérifier la concordance des informations présentées avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport et à apprécier la sincérité des autres informations historiques présentées.

En ce qui concerne les parties « Rémunération des apports », la valeur des apports et la fixation de la parité d'échange font l'objet des rapports des commissaires aux apports et à la fusion.

Informations comptables et financières historiques

Les comptes annuels et les comptes consolidés de GROUPE GTM au titre de l'exercice clos le 31 décembre 1997 ont fait l'objet d'un audit par Gérard Dauge et Barbier Frinault & Associés qui les a conduits à une certification sans réserve. Le rapport sur les comptes consolidés 1997 attire l'attention sur la note de l'annexe qui expose le changement de méthode de l'exercice lié à la prise en compte des résultats sur les contrats à long terme.

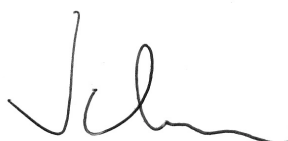
Les comptes annuels et les comptes consolidés de GROUPE GTM au titre des exercices 1998 et 1999 ont fait l'objet d'une certification sans réserve de notre part. Le rapport sur les comptes consolidés de l'exercice 1998 attire l'attention sur la note C de l'annexe qui expose les changements de méthode de l'exercice.

Les comptes consolidés intermédiaires de GROUPE GTM établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration de GROUPE GTM et couvrant la période du 1er janvier 2000 au 30 juin 2000 ont fait l'objet d'un examen limité par nos soins selon les normes de la profession. Aucune observation n'a été formulée dans notre rapport.

Nos diligences sur les autres informations historiques de nature comptable et financière présentées dans le prospectus ont consisté, selon les normes de la profession, à vérifier leur sincérité et, le cas échéant, leur concordance avec les comptes consolidés et intermédiaires présentés dans le prospectus.

Conclusion sur le prospectus

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations de nature comptable et financière présentées dans ce prospectus établi à l'occasion de l'opération envisagée. »



BARBIER FRINAULT & AUTRES
Francis Scheidecker



Gérard DAUGE

1.2.5. Responsable de l'information

Jérôme TOLLOT, Président-directeur général

2. RENSEIGNEMENTS SUR L'OPERATION ET SES CONSEQUENCES

L'opération envisagée consiste en la fusion par absorption de la société GROUPE GTM par la société VINCI.

2.1. Aspects économiques de la fusion

2.1.1. Liens préexistants entre les sociétés en cause

- a) Liens en capital : au 3 octobre 2000, à l'issue de l'OPE de VINCI sur GROUPE GTM, VINCI détenait 97,44% du capital et 97,30% des droits de vote de GROUPE GTM¹. Au 31 octobre 2000, compte tenu des levées d'options intervenues à cette date (cf. paragraphe 2.2.5), le capital de GROUPE GTM est composé de 15 676 905 actions de 8 € nominal : à cette date, VINCI détient 97,40% du capital et 97,26% des droits de vote de GROUPE GTM.

Au 31 octobre 2000	Total	Détenus par VINCI	% détenu par VINCI
Nombre de titres	15 676 905	15 268 945	97,40%
Nombre de droits de vote	15 699 125	15 268 945	97,26%

Au 31 octobre 2000, le capital de VINCI était composé de 77 689 635 actions de 13 € nominal. A cette date, GROUPE GTM détenait 0,74% du capital et 0,78% des droits de vote de VINCI. Cette détention résulte de l'apport par GROUPE GTM de ses titres auto-détenus à l'OPE de VINCI.

Au 31 octobre 2000	Total	Détenus par GROUPE GTM	% détenu par GROUPE GTM
Nombre de titres	77 689 635	575 532	0,74%
Nombre de droits de vote	73 888 294	575 532	0,78%

- b) Dépendance à l'égard d'un même groupe : néant.

- c) Cautions : néant.

- d) Dirigeants communs : Jérôme TOLOT est Président-directeur général de GROUPE GTM et Administrateur-directeur général de VINCI. Bernard HUVELIN est Administrateur-directeur général de VINCI et Administrateur de GROUPE GTM. Philippe BRONGNIART, François JACLOT et Yves-Thibault de SILGUY sont Administrateurs de VINCI et de GROUPE GTM. Enfin, Christian SCHNEEBELI est Administrateur de VINCI et représentant de Mobil Oil France au Conseil d'administration de GROUPE GTM.

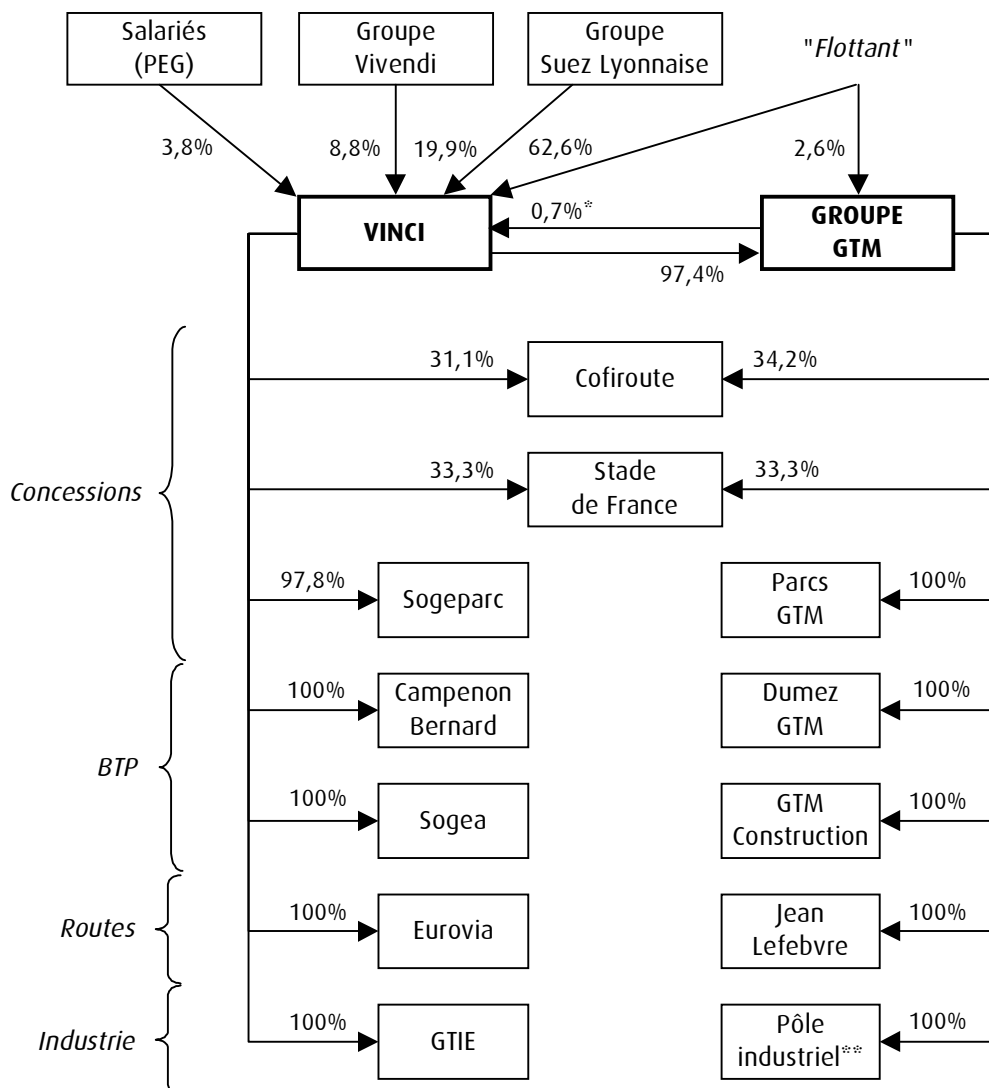
- e) Filiales communes :

	% détenu par VINCI	% détenu par GROUPE GTM	% détenu au total
Consortium Stade de France S.A.	33,33%	33,33%	66,66%
Cofiroute S.A.	31,13%	0,12% *	31,25% *
Compagnie de Constructions Internationales S.A.	19,99%	20,00%	39,99%
Société du Viaduc de Millau S.A.	16,92%	16,92%	33,84%
Constructeo.com S.A.	24,85%	24,85%	49,70%

* GROUPE GTM détient en outre indirectement, par l'intermédiaire de ses filiales Entreprise Jean Lefebvre et Cofiparco, 34,09% du capital de Cofiroute, ce qui porte la participation globale du groupe VINCI à 65,34%.

¹ Cf. décision du CMF n° 200C-1484.

Au 31 octobre 2000, l'organigramme juridique des groupes VINCI et GTM est le suivant :



NB : les participations indiquées correspondent aux participations globales détenues.

*) VINCI détient par ailleurs directement 4,9% de son capital.

***) Le pôle industriel de GROUPE GTM (composé de Delattre Levivier, EI, GTMH et Entrepose) a été rétrocédé à Suez Lyonnaise en octobre 2000.

f) Accords techniques ou commerciaux :

GROUPE GTM a adhéré le 2 octobre 2000 à la Convention de gestion centralisée de trésorerie du groupe VINCI. Par cette convention, les filiales de VINCI donnent mandat à VINCI de gérer la trésorerie du groupe et d'assurer la coordination et la centralisation de l'ensemble des besoins et excédents de trésorerie, afin de permettre à chaque filiale de bénéficier (i) d'une optimisation de sa gestion de trésorerie, (ii) d'une diminution du coût moyen pondéré de ses financements et, en conséquence, de ses frais financiers et bancaires, (iii) d'une juste rémunération de ses excédents de trésorerie.

2.1.2. Motifs et buts de l'opération

L'opération de fusion par absorption de GROUPE GTM par VINCI s'inscrit dans la suite de l'offre publique d'échange amicale initiée par VINCI le 17 juillet 2000 sur la totalité des actions GROUPE GTM dans le but de constituer le premier groupe mondial de la construction et des services associés. Clôturée le 18 septembre 2000, cette OPE a conduit VINCI à détenir 97,44% du capital et 97,30% des droits de vote de GROUPE GTM².

Dans la note d'information conjointe des deux sociétés visée par la COB le 28 juillet dernier sous le numéro 00-1362, il avait été indiqué ce qui suit : « *A ce jour, aucune décision n'a été arrêtée, tant en ce qui concerne la fusion éventuelle de VINCI et de GROUPE GTM, que de la possibilité de mettre en œuvre une offre publique de retrait éventuellement suivie d'un retrait obligatoire. A l'issue de l'offre, et en fonction de ses résultats, il sera procédé à l'étude de la simplification des structures juridiques du nouveau groupe (fusions éventuelles, apports ou cessions d'actifs, etc.)* ».

Au vu du résultat de l'OPE traduisant l'accueil très largement positif réservé à ce projet de rapprochement par les actionnaires de GROUPE GTM, les Conseils d'administration de GROUPE GTM et VINCI ont décidé d'engager immédiatement le processus de fusion-absorption de GROUPE GTM par VINCI, sur la base de la même parité que celle retenue pour l'OPE, à savoir la remise de 12 actions VINCI pour 5 actions GROUPE GTM. Cette fusion-absorption permettra de faciliter l'intégration des deux entités, simplifier la structure juridique du nouveau groupe et renforcer sa structure financière. Elle permettra également aux actionnaires minoritaires de GROUPE GTM de bénéficier de la liquidité des titres VINCI.

2.2. **Aspects juridiques de l'opération**

2.2.1. L'opération elle-même

La fusion par absorption de GROUPE GTM par VINCI sera réalisée sur la base de la même parité d'échange que celle retenue pour l'OPE, à savoir la remise de 12 actions VINCI pour 5 actions GROUPE GTM. Cette fusion a été approuvée à l'unanimité par les Conseils d'administration de GROUPE GTM et VINCI³ réunis respectivement les 2 et 3 octobre 2000, et le projet de traité de fusion a été signé le 14 novembre 2000 et déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre le 16 novembre 2000.

Les principales modalités de cette opération sont les suivantes (sous réserve de l'approbation de l'ensemble des dispositions du projet de traité de fusion par les actionnaires de VINCI et GROUPE GTM réunis en Assemblée générale le 19 décembre prochain) :

- la fusion-absorption prendra effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2000 ;
- les apports seront effectués à leur valeur nette comptable ;
- les comptes de GROUPE GTM utilisés pour établir les valeurs d'apport sont ceux arrêtés le 31 décembre 1999, corrigés de la distribution des dividendes au titre de l'exercice 1999 intervenue en juin 2000 et des augmentations de capital survenues depuis le 1^{er} janvier 2000 (cf. paragraphe 2.3) ;
- la fusion-absorption dégagera un mali de fusion de 1 637 067 398,04 € (soit 10 738 458 192,17 FF) dans les comptes sociaux de VINCI. Ce mali de fusion sera imputé sur la prime d'émission résultant de la rémunération des apports de titres GROUPE GTM à l'OPE de VINCI (cf. paragraphe 2.3.) ;
- cette opération sera placée sous le régime fiscal de faveur en matière d'impôt sur les sociétés (article 210 A du Code Général des Impôts) et de droits d'enregistrement (article 816 du Code Général des Impôts).

² Cf. décision du CMF n° 200C-1484.

³ Les administrateurs communs aux deux sociétés (cf. § 2.1.1.d.) se sont abstenus.

2.2.2. Procédures de contrôle des concentrations

Il est rappelé que le rapprochement de VINCI et GROUPE GTM est soumis à l'appréciation des autorités de contrôle des concentrations, conformément à la réglementation en vigueur. La Commission Européenne ayant déclaré le 4 août 2000 que l'opération ne relevait pas de sa compétence, le rapprochement de VINCI et de GROUPE GTM est soumis à l'appréciation d'un certain nombre d'autorités nationales.

A l'étranger, l'opération est notifiée dans les pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Pays-Bas et Etats-Unis. Les autorités américaines, allemandes et néerlandaises ont d'ores et déjà indiqué ne pas avoir d'objections au rapprochement de VINCI et GROUPE GTM. Les autorités belges et autrichiennes devraient se prononcer dans les prochaines semaines.

En France, des contacts approfondis ont eu lieu avec la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) du Ministère de l'Economie et des Finances : ils auront pour conséquence le dépôt du dossier de notification de l'opération de concentration dans les prochaines semaines. La DGCCRF dispose alors d'un délai de deux mois pour instruire le dossier et permettre au Ministre de l'Economie et des Finances de rendre sa décision. Ce délai peut être globalement porté à six mois au cas où la DGCCRF demanderait l'avis du Conseil de la Concurrence. Cet examen ne constitue pas une condition suspensive à la fusion-absorption de GROUPE GTM par VINCI.

2.2.3. Contrôle de l'opération

- Date des Assemblées générales extraordinaires appelées à approuver l'opération : 19 décembre 2000 sur première convocation (pour les actionnaires de VINCI, comme pour ceux de GROUPE GTM).
- Les Commissaires à la fusion sont Madame Hélène BON (140, boulevard Haussmann – 75008 Paris) et Monsieur Marcel PERONNET (3 bis, avenue Théodore Rousseau – 75016 Paris). Ils ont été désignés par le Président du Tribunal de Commerce de Nanterre le 6 octobre 2000. Leurs rapports sur la rémunération des apports et sur la valeur des apports ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre le 17 novembre 2000 et sont disponibles aux sièges des sociétés VINCI et GROUPE GTM. Les conclusions de ces rapports sont reprises ci-dessous :

Rapport sur la rémunération des apports : « *En conclusion de nos travaux, nous sommes d'avis que le rapport d'échange de 979 104 actions VINCI pour 407 960 actions GROUPE GTM est équitable.* »

Rapport sur la valeur des apports : « *Sur la base de nos travaux, nous concluons que la valeur des apports s'élevant à 3 227 387 182 FF n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal à l'augmentation du capital de la société absorbante VINCI augmentée de la prime de fusion.* »

- Experts désignés par le Tribunal de Commerce : néant.
- Mission spéciale confiée par la COB aux Commissaires aux comptes : néant.

2.2.4. Modalités de l'augmentation de capital

En rémunération de l'absorption de GROUPE GTM, seront émises des actions VINCI de 13 € nominal, jouissance au 1^{er} janvier 2001, dont l'admission au Premier Marché de Euronext Paris SA sera demandée à l'issue des Assemblées générales de GROUPE GTM et de VINCI convoquées le 19 décembre 2000. Il est précisé que l'exercice des options de souscription d'actions GROUPE GTM est suspendu du 1^{er} novembre 2000, 00 heure, au 1^{er} janvier 2001, minuit (cf. paragraphe 2.2.5.).

Compte tenu de la parité de fusion retenue de 12 actions VINCI pour 5 actions GROUPE GTM et de la renonciation par VINCI à l'attribution de ses propres titres à laquelle lui aurait donné droit sa participation dans GROUPE GTM (conformément à l'article L 236-3 du Code de Commerce), le nombre de titres VINCI à créer s'élève à 979 104 :

Au 31 octobre 2000	Actions à rémunérer	Actions à créer
Nombre total d'actions GROUPE GTM	15 676 905	
Nombre total d'actions GROUPE GTM détenues par VINCI	15 268 945	
Nombre total d'actions	407 960	979 104

Le montant de l'augmentation de capital résultant de la fusion s'élèvera donc à 12 728 352 € (soit 83 492 515,93 FF). En conséquence, le capital social de VINCI sera porté, à l'issue de l'opération de fusion, à 1 022 693 607 € (divisé en 78 668 739 actions de 13 € nominal) et ajusté, le cas échéant, des levées d'options de souscription d'actions VINCI intervenues entre le 1^{er} novembre 2000 et la date de réalisation définitive de la fusion.

La parité de fusion retenue étant de 12 actions VINCI pour 5 actions GROUPE GTM, les actionnaires de GROUPE GTM n'ayant pas une quotité de 5 actions ou un multiple de 5 actions devront compléter à la quotité en achetant au maximum 4 actions GROUPE GTM ou céder les actions formant rompus. Les actionnaires de GROUPE GTM feront leur affaire de l'achat ou de la vente des rompus.

Par ailleurs, et conformément à l'article L 225-181 du Code de Commerce, les options de souscription d'actions VINCI existant avant la fusion ne seront pas ajustées à l'issue de la présente opération.

2.2.5. Modalités de l'exercice des options de souscription d'actions GROUPE GTM

L'exercice des options de souscription d'actions GROUPE GTM est suspendu du 1^{er} novembre 2000, 00 heure, au 1^{er} janvier 2001, minuit. A compter de cette date, VINCI sera substituée à GROUPE GTM dans tous les droits et obligations afférents aux options de souscription d'actions consenties aux membres du personnel et aux mandataires sociaux de GROUPE GTM ou des sociétés qui lui sont liées dans les conditions de l'article L 225-180 du Code de Commerce. Les options de souscription d'actions GROUPE GTM existant au jour de la réalisation définitive de la fusion seront en conséquence converties en options de souscription d'actions VINCI, en appliquant au nombre et au prix des actions sous options le rapport d'échange de l'OPE et de la fusion visé au paragraphe 2.2.1.

Les autorisations d'attributions d'options de souscription données par l'Assemblée générale de GROUPE GTM, mais non utilisées par le Conseil d'administration de GROUPE GTM à la date de la dernière des deux Assemblées générales de VINCI et de GROUPE GTM ayant pour objet l'approbation de la fusion, seront de plein droit caduques du fait de la réalisation définitive de la fusion.

2.3. **Comptabilisation des apports**

Les apports seront réalisés à leur valeur comptable. Les comptes de GROUPE GTM utilisés pour la détermination de l'actif net comptable sont les comptes sociaux au 31 décembre 1999, corrigés de la distribution des dividendes au titre de l'exercice 1999 intervenue en juin 2000 et des augmentations de capital survenues depuis le 1^{er} janvier 2000. Les autres opérations réalisées par GROUPE GTM entre le 1^{er} janvier 2000 et la date de fusion seront mises activement et passivement au compte de VINCI.

2.3.1. Désignation et valeur des actifs apportés et des éléments de passif pris en charge

	Montants nets (en FF)	Montants nets (en €)
Immobilisations incorporelles	1 490 427,53	227 214,21
Immobilisations corporelles	134 942 261,01	20 571 815,07
Immobilisations financières ⁴	6 313 188 116,47	962 439 323,99
Actif circulant	1 305 023 162,79	198 949 498,64
Comptes de régularisation	5 869 492,31	894 798,33
Actif apporté	7 760 513 460,11	1 183 082 650,25
Provisions pour risques et charges	1 210 334 500,00	184 514 305,05
Dettes financières	941 605 647,22	143 546 855,54
Dettes d'exploitation	408 606 244,05	62 291 620,34
Dettes diverses	1 830 952 934,68	279 126 975,50
Comptes de régularisation	204 000,00	31 099,60
Ecart de conversion passif	5 628 491,64	858 058,02
Passif pris en charge	4 397 331 817,59	670 368 914,06
Actif net au 31 décembre 1999	3 363 181 642,52	512 713 736,19

Les opérations de période intercalaire intégrées dans le calcul de l'actif net apporté sont les suivantes :

	(en FF)	(en €)
Actif net au 31 décembre 1999	3 363 181 642,52	512 713 736,19
Distribution de dividendes (au titre de 1999)	(234 175 441,06)	(35 699 815,85)
Augmentation de capital 2000 (PEG et stock-options)	12 892 913,55	1 965 512,00
Prime d'émission 2000 (PEG et stock-options)	85 488 067,66	13 032 571,90
Actif net retraité	3 227 387 182,67	492 012 004,24

Le mali de fusion est déterminé en soustrayant la valeur des actions GROUPE GTM au bilan de VINCI à la valeur de l'actif net apporté correspondant à cette participation :

	(en FF)	(en €)
Valeur de l'actif net de GROUPE GTM correspondant à la participation de 97,4% de VINCI	3 143 400 906,36	479 208 378,96
Valeur des actions GROUPE GTM au bilan de VINCI	(13 881 859 098,54)	(2 116 275 777,00)
Boni (mali) de fusion	(10 738 458 192,17)	(1 637 067 398,04)

Ce mali de fusion provient du fait que les titres GROUPE GTM acquis par VINCI dans le cadre de l'OPE initiée le 17 juillet 2000 ont été comptabilisés dans les livres de VINCI à leur coût d'acquisition (ce qui a entraîné le dégagement d'une prime d'émission dans les comptes de VINCI d'un montant de 10 756 938 435,60 FF), alors que l'opération de fusion est réalisée sur la base de la valeur nette comptable des actifs et passifs apportés. Afin de ne pas faire apparaître dans les comptes sociaux de VINCI une perte sans signification économique, le mali de fusion sera imputé sur les capitaux propres de VINCI, et non pas enregistré en charge de l'exercice ou inscrit à l'actif du bilan. Ce traitement comptable permet également de maintenir un parallélisme entre les comptes sociaux de VINCI S.A. et les comptes consolidés du groupe VINCI, dans lesquels GROUPE GTM sera intégré selon la méthode dérogatoire dite de la mise en commun d'intérêts (cf. paragraphe 2.5.6.).

⁴ les immobilisations financières nettes au 31 décembre 1999 incluent, pour 284 459 € (soit 1 865 932 FF), 19 660 actions GROUPE GTM, acquises en 1999 dans le cadre du programme de rachat d'actions propres autorisé par l'Assemblée générale du 2 juin 1999. Ces titres, de même que les 220 145 actions propres acquises au premier semestre 2000 dans la continuité de ce programme, ont été apportées par GROUPE GTM à l'OPE de VINCI et échangées contre des actions VINCI. 575 532 actions VINCI figurent donc à l'actif du bilan social de GROUPE GTM au 30 septembre 2000 pour une valeur nette de 33 236 973 € (soit 218 020 250,98 FF).

2.3.2. Engagements hors bilan

En sus des actifs et passifs susvisés, VINCI assumera les engagements hors bilan donnés par GROUPE GTM tels qu'ils existeront à la date de réalisation de la fusion et qui s'élevaient à 1 543 010 010 FF au 31 décembre 1999.

2.3.3. Prime de fusion

Comme le montre le calcul ci-dessous, le montant de la prime de fusion s'élève à 75 273,29 € (soit 493 760,38 FF) :

	(en FF)	(en €)
Nombre d'actions VINCI à émettre	979 104	979 104
Augmentation de capital (A)	83 492 515,93	12 728 352,00
Actif net retraité de GROUPE GTM	3 227 387 182,67	492 012 004,24
% des titres GROUPE GTM détenus par VINCI	97,40%	97,40%
Part de l'actif net de GROUPE GTM détenue par VINCI	3 143 400 906,36	479 208 378,96
Actif net retraité apporté - 2,6% - (B)	83 986 276,31	12 803 625,29
Prime de fusion (B-A)	493 760,38	75 273,29

Il sera proposé à l'Assemblée générale des actionnaires de VINCI d'affecter la prime de fusion en totalité à la réserve spéciale des plus-values à long terme afin de reconstituer partiellement la réserve de même nature qui figure au bilan de GROUPE GTM au 31 décembre 1999 (d'un montant de 161 275 016 FF). Le solde de la réserve spéciale des plus-values à long terme de GROUPE GTM sera reconstituée par prélèvement, à concurrence de 160 781 256 FF, sur les réserves de VINCI.

2.4. Rémunération des apports

La parité de fusion arrêtée par les Conseils d'administration des deux sociétés est de 12 actions VINCI pour 5 actions GROUPE GTM. Elle correspond à la parité d'échange proposée aux actionnaires de GROUPE GTM lors de l'offre publique d'échange amicale initiée par VINCI le 17 juillet 2000 et au terme de laquelle 97,44% des actions de GROUPE GTM ont été apportées. Cette parité (de 2,4) résulte d'une approche multicritères et prend en compte une prime inhérente à ce type d'opération.

Les critères retenus sont :

- analyse des cours de bourse ;
- dividende net par action ;
- résultat net part du groupe consolidé par action (sur la base du nombre moyen pondéré d'actions par année) ;
- résultat courant consolidé par action (sur la base du nombre moyen pondéré d'actions par année) ;
- actif net estimé.

2.4.1. Analyse des cours de bourse

Les actions VINCI et GROUPE GTM sont cotées au Premier Marché de la Bourse de Paris. Les cours présentés sont des cours de clôture pondérés par les volumes quotidiens. Sur la base des cours de bourse enregistrés jusqu'au 11 juillet 2000 (derniers cours cotés précédant la date de suspension des cotations avant le lancement de l'OPE), la parité observée ressort à :

En € par action	VINCI Cours	VINCI Volumes (milliers)	GROUPE GTM Cours	GROUPE GTM Volumes (milliers)	Parité GTM-VINCI
11 juillet 2000	47,80	81,87	99,50	23,36	2,08
Moyenne 1 mois	45,96	128,29	96,79	34,39	2,11
Moyenne 2 mois	45,92	109,33	94,20	27,22	2,05
Moyenne 3 mois	45,31	92,16	91,63	26,15	2,02
Moyenne 6 mois	44,53	125,68	87,10	25,86	1,96
Moyenne 1 an	44,68	93,83	91,44	22,00	2,05
+ haut 1 an	49,70	1352,74	112,00	332,61	2,25
+ bas 1 an	38,70	1,62	71,00	1,45	1,83

Par ailleurs, sur la base des cours de bourse enregistrés depuis le lancement de l'OPE le 13 juillet dernier, la parité observée ressort à :

En € par action	VINCI Cours	VINCI Volumes (milliers)	GROUPE GTM Cours	GROUPE GTM Volumes (milliers)	Parité GTM-VINCI
14 novembre 2000	58,20	84,33	140,00	1,08	2,41
Moyenne 1 mois	58,56	273,48	138,26	2,69	2,36
Moyenne 2 mois	58,16	229,86	134,56	3,11	2,31
Moyenne 3 mois	57,27	241,75	129,75	11,25	2,27

Il apparaît donc que les parités observées depuis le 13 juillet dernier sont très proches de 2,4 (soit la parité proposée par VINCI dans le cadre de l'OPE et de la fusion-absorption de GROUPE GTM).

2.4.2. Dividende net

Le tableau ci-dessous présente le rapport des dividendes nets par action publiés de VINCI et GROUPE GTM distribués au titre des exercices 1997, 1998 et 1999. Les derniers dividendes ont été mis en paiement le 27 juin 2000 par VINCI et le 30 juin 2000 par GROUPE GTM.

En € par action	VINCI	GROUPE GTM	Parité GTM-VINCI
Dividende net payé en 1998	0,61	1,30	2,13
Dividende net payé en 1999	1,40	1,50	1,07
Dividende net payé en 2000	1,60	2,35	1,47

2.4.3. Résultat net consolidé part du groupe par action

En € par action	VINCI	GROUPE GTM	Parité GTM-VINCI
31 décembre 1997	1,17	2,57	2,20
31 décembre 1998	2,25	4,28	1,90
31 décembre 1999 (1)	3,64	9,35	2,57

(1) Le résultat net part du groupe par action de GROUPE GTM intègre l'incidence nette de la cession de la première tranche du capital d'ETPM au titre de l'exercice 1999 pour 26 millions d'euros ainsi qu'un produit net d'impôts différés sur provisions pour risques et charges non déduites pour 26 millions d'euros. Une fois ces éléments retraités, la parité s'établit à 1,63.

2.4.4. Résultat courant consolidé par action

En € par action	VINCI	GROUPE GTM	Parité GTM-VINCI
31 décembre 1997	1,78	5,07	2,84
31 décembre 1998	3,50	7,11	2,03
31 décembre 1999	5,71	10,20	1,79

2.4.5. Actif net estimé par action

Les calculs présentés dans cette section s'appuient sur les plans à moyen terme des sociétés.

Pour GROUPE GTM, les informations utilisées proviennent pour l'essentiel :

- de sources publiques ;
- du plan à moyen terme de GROUPE GTM, qui fait apparaître des agrégats consolidés de 2000 à 2003 pour le chiffre d'affaire et le résultat net, et une répartition par pôle d'activité de l'EBIT et de l'EBITDA pour l'exercice 2000 ;
- d'un retraitement spécifique effectué en 1999 pour tenir compte de l'intégration de l'Entreprise Industrielle en cours d'année.

Pour VINCI, les informations utilisées proviennent à la fois :

- de sources publiques ;
- du prospectus 144-A émis lors du reclassement partiel de la participation de VIVENDI en février 2000 ;
- du plan à moyen terme de VINCI, faisant apparaître des éléments prévisionnels consolidés de comptes de résultat, bilans et tableaux de financement, ainsi qu'une répartition par pôle d'activité des principaux agrégats (chiffre d'affaires, EBITDA, EBIT et résultat net).

Méthodologie retenue

L'Actif net estimé de chaque groupe (GROUPE GTM et VINCI) a été apprécié de manière homogène en déterminant une valeur d'entreprise globale pour chaque groupe par addition des valeurs d'entreprise de chaque pôle d'activité (estimée par référence soit à des comparables transactionnels, soit à des comparables boursiers) et des actifs non-opérationnels, de laquelle ont été déduits l'endettement financier net, les provisions pour départ en retraite ainsi que les intérêts minoritaires. La valeur des capitaux propres ainsi obtenue (Actif net estimé) a été divisée par le nombre d'actions dilué au 11 juillet 2000.

Cette approche est pertinente dans le cas de GROUPE GTM et de VINCI, car leur portefeuille d'activités est très diversifié mais de nature similaire. Elle est d'ailleurs couramment mise en œuvre par les analystes qui suivent respectivement ces deux titres.

Les agrégats financiers et méthodes de valorisation utilisés dans le cadre de cette démarche sont les suivants :

Agrégats financiers

Les agrégats financiers utilisés pour les valorisations de pôles d'activité sont les EBIT et EBITDA des exercices 1999 et prévisionnel 2000 par pôle d'activité établis pour les deux groupes.

Pour chaque pôle d'activité a été retenue la moyenne globale des valeurs par agrégat et par année, à l'exception des agrégats ou des années pour lesquels les valeurs obtenues n'ont pas été jugées pertinentes.

Valeurs d'entreprise par pôle d'activité *

- **BTP** : les estimations ont été réalisées par comparaison boursière avec un échantillon composé des principaux acteurs européens du secteur de la construction : VINCI, Eiffage, GROUPE GTM, Skanska, NCC, Hochtief, HBG (multiple moyen d'EBITDA : 3,8 ; multiple moyen d'EBIT : 6,2);
- **Route (hors Cofiroute)** : les estimations ont été réalisées à partir des multiples transactionnels issus de l'OPR-RO de GROUPE GTM sur Entreprise Jean Lefebvre en septembre 1999 (multiple moyen d'EBITDA : 2,0 ; multiple moyen d'EBIT : 6,0);
- **Cofiroute** : la valeur d'entreprise retenue est la somme de la valeur des capitaux propres de Cofiroute extériorisée lors de l'OPR-RO de GROUPE GTM sur Entreprise Jean Lefebvre (septembre 1999) et de l'endettement financier net de la société au 31 décembre 1999 ;
- **Concessions (hors sociétés mises en équivalence)** : les estimations ont été réalisées à partir des multiples transactionnels issus de l'OPA de VINCI sur Sogeparc en août 1999 (multiple moyen d'EBITDA : 9,7 ; multiple moyen d'EBIT : 14,5);
- **Electricité et Industrie** :
 - **de GROUPE GTM** : la valeur d'entreprise retenue est basée sur la cession prévue par GROUPE GTM au groupe Suez-Lyonnaise des Eaux des sociétés GTMH, Entreprise Industrielle, Entrepose et Delattre-Levivier pour une valeur de fonds propres de € 280 millions, à laquelle a été ajoutée l'endettement financier net estimé au 31 décembre 1999 et dont a été déduit la fiscalité latente sur plus-value de cession ;
 - **de VINCI** : les estimations ont été réalisées à partir des multiples induits par la transaction décrite précédemment.

Valeurs d'entreprise des actifs non-opérationnels

- **Titres de participation et titres mis en équivalence** : ils ont été retenus à leur valeur estimée au 31 décembre 1999, soit la valeur minimale garantie après fiscalité latente pour les titres Stolt Comex Seaway chez GROUPE GTM, la valeur de marché pour les titres auto-détenus ou la valeur nette comptable par défaut, augmentées éventuellement des plus-values latentes estimées ;
- **Autres immobilisations financières** : elles ont été retenues à leur valeur nette comptable au 31 décembre 1999 ;
- **Impôts différés** : ils ont été retenus à leur valeur nette potentielle au 31 décembre 1999.

Dettes financières et intérêts minoritaires

- **Dettes financières nettes** : elle a été estimée au 31 décembre 2000 selon les prévisions de trésorerie des sociétés ;
- **Provisions pour indemnités de départ à la retraite** : elles ont été assimilées à une dette financière et retraitées en diminution de la valeur d'entreprise ;
- **Intérêts minoritaires** : ils ont été évalués en valeur de marché (détermination d'un pourcentage normatif en fonction de l'évolution observée de leur contribution au résultat, et application de ce pourcentage à la valeur d'entreprise précédemment obtenue diminuée de la dette financière nette).

Le tableau ci-dessous présente la parité observée sur la base du rapport des Actifs nets estimés par action de VINCI et GROUPE GTM.

Parité observée par rapport des actifs nets estimés	
Rapport des fourchettes basses des actifs nets estimés	2,0 [*]
Rapport des fourchettes hautes des actifs nets estimés	1,9 [*]

* Se référer à l'attestation des commissaires aux comptes figurant en section 1 du présent document.

2.4.6. Synthèse des éléments d'appréciation de la parité de fusion

Critères	Parité observée
<u>Cours de bourse</u>	
14 novembre 2000	2,41
Moyenne 1 mois au 14 novembre 2000	2,36
Moyenne 2 mois au 14 novembre 2000	2,31
Moyenne 3 mois au 14 novembre 2000	2,27
11 juillet 2000 (1)	2,08
Moyenne 1 mois au 11 juillet 2000	2,11
Moyenne 2 mois au 11 juillet 2000	2,05
Moyenne 3 mois au 11 juillet 2000	2,02
Moyenne 6 mois	1,96
Moyenne 1 an	2,05
+ haut 1 an	2,25
+ bas 1 an	1,83
Dividende net par action payé en 1998	2,13
Dividende net par action payé en 1999	1,07
Dividende net par action payé en 2000	1,47
Résultat net par action 1997	2,20
Résultat net par action 1998	1,90
Résultat net par action 1999 (2)	2,57
Résultat courant par action 1997	2,84
Résultat courant par action 1998	2,03
Résultat courant par action 1999	1,79
Actif net estimé par action (fourchette basse)	2,0 [*]
Actif net estimé par action (fourchette haute)	1,9 [*]

(1) Dernier cours coté précédant la date de suspension des cotations avant le lancement de l'OPE.

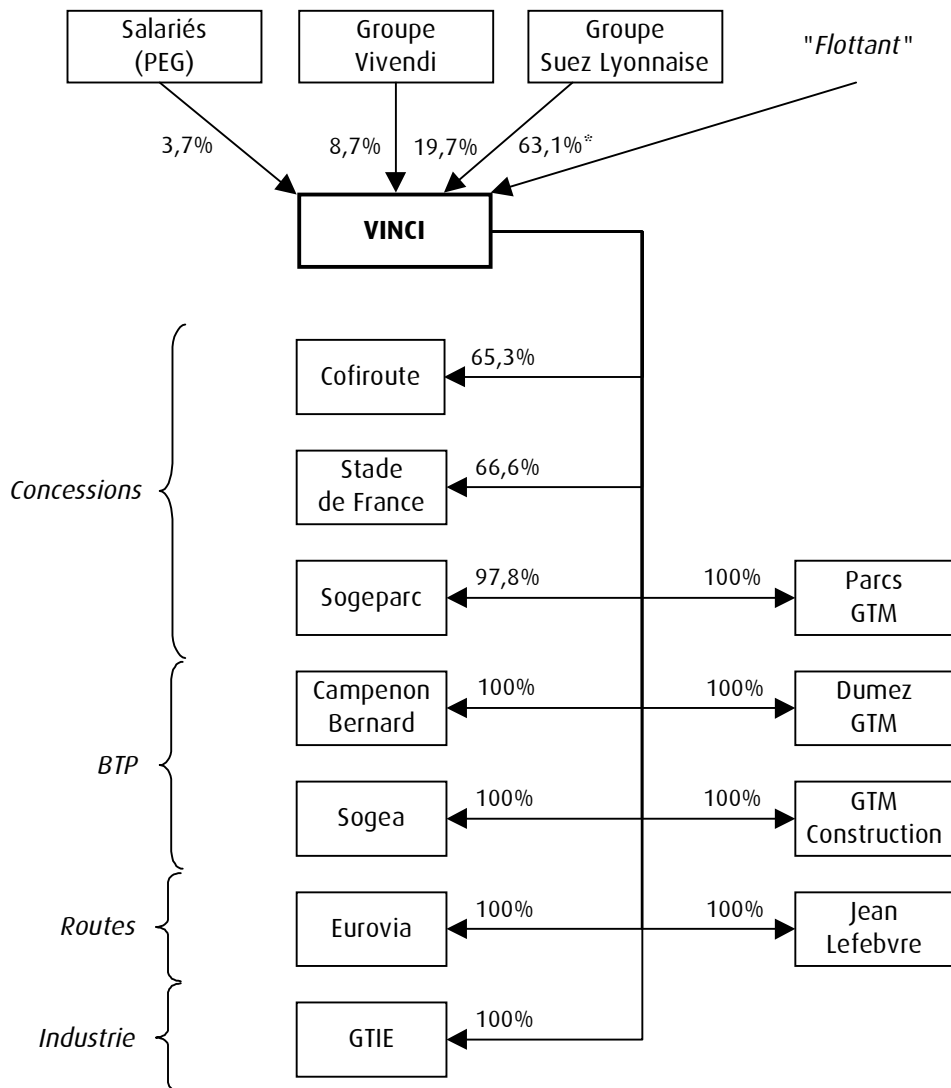
(2) Le résultat net part du groupe par action de GROUPE GTM intègre l'incidence nette de la cession de la première tranche du capital d'ETPM au titre de l'exercice 1999 pour 26 millions d'euros ainsi qu'un produit net d'impôts différés sur provisions pour risques et charges non déduites pour 26 millions d'euros. Une fois ces éléments retraités, la parité s'établit à 1,63.

* Se référer à l'attestation des commissaires aux comptes figurant en section 1 du présent document.

2.5. Conséquences de la fusion

2.5.1. Conséquences pour la société absorbante VINCI et ses actionnaires

L'organigramme juridique du groupe VINCI à l'issue de la fusion sera le suivant :



***NB** : les participations indiquées correspondent aux participations globales détenues.*

**) non compris l'autocontrôle de VINCI (4,8% du capital).*

Par ailleurs l'impact de la fusion sur les capitaux propres sociaux de VINCI s'établit de la manière suivante :

	(en FF)	(en €)
Capitaux propres au 31.12.1999 (après affectation des résultats)	4 491 051 660,96	684 656 412,08
Augmentation de capital (PEG et stock-options 2000)	66 027 378,74	10 065 809,00
Prime d'émission (PEG et stock-options 2000)	112 289 599,96	17 118 439,16
Augmentation de capital (OPE)	3 124 920 662,87	476 391 084,00
Prime d'émission (OPE)	10 756 938 435,66	1 639 884 693,00
Capitaux propres avant fusion	18 551 227 738,20	2 828 116 437,24
Augmentation de capital (fusion)	83 492 515,93	12 728 352,00
Prime de fusion	493 760,38	75 273,29
Mali de fusion	(10 738 458 192,17)	(1 637 067 398,04)
Capitaux propres après fusion⁵	7 896 755 822,34	1 203 852 664,48

2.5.2. Répartition du capital de VINCI après la fusion

A la connaissance de la société et sur la base de la répartition du capital et des droits de vote de VINCI et de GROUPE GTM au 31 octobre 2000, la répartition du capital et des droits de vote de VINCI après la fusion serait la suivante :

	Avant la fusion % du capital	Avant la fusion % droits de vote	Après la fusion % du capital	Après la fusion % droits de vote
Groupe Suez Lyonnaise des Eaux	19,95%	20,98%	19,70%	20,70%
Groupe Vivendi	8,78%	9,23%	8,67%	9,11%
Autocontrôle	4,89%	-	4,83%	-
Salariés (PEG)	3,78%	3,98%	3,74%	3,92%
Flottant	62,60%	65,82%	63,06%	66,26%
	100%	100%	100%	100%

2.5.3. Changements envisagés dans la composition des organes d'administration et de direction

Aucun changement lié à l'opération de fusion n'est envisagé dans la composition des organes d'administration et de direction de VINCI.

2.5.4. Données financières consolidées pro forma de VINCI au 30 juin 2000 et au 31 décembre 1999

Les données financières consolidées pro forma de VINCI (incluant GROUPE GTM) relatives à l'exercice 1999 et au premier semestre 2000 sont issues des comptes consolidés de VINCI et de GROUPE GTM au 31 décembre 1999 et au 30 juin 2000, avant homogénéisation des principes comptables et élimination des transactions intergroupe⁶ et en tenant compte des hypothèses suivantes :

- la méthode dérogatoire (dite de la mise en commun d'intérêts) visée à l'article 215 du règlement 99.02 du Comité de la réglementation comptable a été appliquée (cf. paragraphe 2.5.6.) ;
- Cofiroute et le Consortium Stade de France ont été consolidées par intégration globale, l'OPE de VINCI sur GROUPE GTM ayant conduit à détenir plus de 50% du capital et des droits de vote de ces deux sociétés ;

⁵ A ajuster, le cas échéant, des levées d'options de souscription d'actions survenues entre le 1 novembre 2000 et la date de réalisation définitive de la fusion.

⁶ L'homogénéisation des méthodes comptables et l'identification des transactions intergroupe seront réalisées dans le cadre de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2000. Leur incidence sur les comptes de VINCI n'est pas mesurable à l'heure actuelle.

c) les comptes de GROUPE GTM ont été corrigés :

- pour prendre en compte par mise en équivalence le pôle industriel de GROUPE GTM (composé des filiales GTMH, Entreprise Industrielle, Entrepouse et Delattre Levivier), rétrocédé à Suez Lyonnaise des Eaux dans le courant du second semestre 2000 ; aucune incidence en résultat de cette cession n'a été prise en compte dans cette présentation ;
- pour présenter les capitaux propres consolidés de GROUPE GTM sous forme de contribution aux capitaux propres de VINCI, dans le cadre de l'application de la règle de la mise en commun d'intérêts : le capital social, les primes et les réserves de GROUPE GTM ont ainsi été réunis sur la ligne « Autres capitaux propres ».

Les données financières pro forma (incluant GROUPE GTM) figurant ci-dessous différeront des comptes de clôture au 31 décembre 2000 sur les principaux points d'harmonisation suivants : périmètre de consolidation (seuils d'exclusion), engagements de retraite (hypothèses actuarielles), impôts différés (visibilité fiscale), modes d'amortissement (retraitement des amortissements dégressifs). Les incidences de ces harmonisations sont à ce jour en cours d'estimation.

COMPTE DE RESULTAT	VINCI Comptes Publiés	GROUPE GTM Comptes Corrigés ⁷	Incidence Cofiroute et Stade de France (C)	VINCI+GTM Pro forma 30.06.00 (A+B+C)	VINCI+GTM Pro forma 31.12.99⁸
En Millions d'€	(A)	(B)	(C)	(A+B+C)	
Chiffres d'affaires	4 716,7	2 847,0	392,7	7 956,4	15 344,7
Autres produits d'exploitation	215,5	157,0	18,3	390,8	614,1
Charges d'exploitation	-4 744,3	-2 884,0	-186,5	-7 814,8	-14 675,9
Excédent brut d'exploitation	187,9	120,0	224,5	532,4	1 282,9
Amortissements et provisions	-89,2	-74,0	-21,7	-184,9	-499,6
Résultat d'exploitation	98,7	46,0	202,8	347,5	783,3
Résultat financier	-3,6	-8,0	-73,8	-85,4	-148,3
Résultat courant	95,1	38,0	129,0	262,1	635,0
Résultat exceptionnel	-6,3	-3,0	0,7	-8,6	-36,1
IS et Participation	-13,7	-7,0	-50,1	-70,8	-176,4
Amortissement des écarts d'acquisition	-19,8	-1,0	0,0	-20,8	-66,9
Résultat net sociétés intégrées	55,3	27,0	79,6	161,9	355,6
Résultat des sociétés mises en équivalence	26,6	27,0	-52,1	1,5	21,8
Résultat des activités cédées ⁹	-	-1,0	-	-1,0	-9,8
Intérêts minoritaires	-1,6	-3,0	-27,5	-32,1	-78,2
Résultat net part du groupe	80,3	50,0	0,0	130,3	289,4
Plus-values sur cessions ETPM ⁸	-	73,0	-	73,0	0,0
Résultat net après cessions	80,3	123,0	0,0	203,3	289,4

⁷ Comptes publiés corrigés des éléments mentionnés au point c) ci-dessus.

⁸ Ces données financières pro forma au 31 décembre 1999 diffèrent de celles présentées dans la Note d'information de l'OPE de VINCI sur GROUPE GTM, visée par la COB sous le numéro 00-1362. Dans la présentation ci-dessus, l'incidence en résultat des cessions survenues au cours de l'exercice 2000 n'a été prise en compte : 73 millions d'€ pour la cession de la deuxième tranche du capital d'ETPM et 38 millions d'€ pour celle du pôle industriel (ces chiffres diffèrent de ceux présentés dans la Note d'information de l'OPE en raison d'une réappréciation de la base fiscale estimée de ces plus-values et de la charge d'impôt qui en résulte).

⁹ Pôle industriel au 30 juin 2000 ; ETPM et pôle industriel au 31 décembre 1999.

ACTIF	VINCI Comptes Publiés	GROUPE GTM Comptes Corrigés ⁷	Incidence Cofiroute et Stade de France (C)	VINCI+GTM Pro forma 30.06.00 (A+B+C)	VINCI+GTM Pro forma 31.12.99⁸
En Millions d'€	(A)	(B)			
Immobilisations incorporelles et corporelles	1 328,8	1 271,2	3899,9	6499,9	6 277,3
Ecarts d'acquisition	693,4	185,0	5,8	884,2	787,1
Immobilisations financières	482,0	591,2	-482,8	590,4	552,3
Actif net des activités cédées		177,6		177,6	243,9
	2 504,2	2 225,0	3423,0	8 152,2	7 860,6
Stocks	360,8	547,4	2,5	910,7	1 052,1
Créances	4 455,4	2 798,1	58,3	7 311,8	6 563,9
Trésorerie	1 036,4	307,9	81,5	1 425,8	2 000,9
Comptes de régularisation	0,0	30,7	3,9	34,6	230,5
	5 852,6	3 684,1	146,2	9 682,9	9 847,4
Total actif	8 356,8	5 909,1	3 569,2	17 835,1	17 708,0

PASSIF	VINCI Comptes Publiés	GROUPE GTM Comptes Corrigés ⁷	Incidence Cofiroute et Stade de France (C)	VINCI+GTM Pro forma 30.06.00 (A+B+C)	VINCI+GTM Pro forma 31.12.99⁸
En Millions d'€	(A)	(B)			
Capital	529,2	0,0	0,0	529,2	523,4
Autres capitaux propres	-5,1	837,5	10,4	842,8	644,5
Résultat net part du groupe	80,3	50,0	0,0	130,3	289,4
Capitaux propres	604,4	887,5	10,4	1 502,3	1 457,3
Résultat sur cession d'activités	-	73,0	-	73,0	0,0
Capitaux propres après cessions	604,4	960,5	10,4	1 575,3	1 457,3
Intérêts minoritaires	23,3	140,5	261,3	425,1	420,7
Amortissements de caducité	-	-	965,6	965,6	931,0
Provisions pour risques et charges	1 360,4	806,0	384,3	2 550,7	2 621,5
<i>dont provisions pour retraites</i>	<i>366,5</i>	<i>92,2</i>	-	458,7	451,0
Dettes financières	1 367,8	800,2	1799,3	3 967,3	3 995,9
Dettes d'exploitation	5 000,9	3 201,9	148,2	8 351,0	8 281,6
Total passif	8 356,8	5 909,1	3 569,2	17 835,1	17 708,0

2.5.5. Evolution de la capitalisation boursière

Le cours de clôture du 29 septembre 2000 correspond à la fois au dernier cours coté le jour de la publication des résultats définitifs de l'OPE et au dernier cours de clôture avant l'approbation de la fusion par les Conseils d'administration de GROUPE GTM et VINCI, respectivement tenus les 2 et 3 octobre 2000 : ce cours est de 57,75€ pour l'action VINCI et de 132,00€ pour l'action GROUPE GTM. Sur la base du nombre de titres composant le capital de VINCI et de GROUPE GTM à cette date, la capitalisation boursière de VINCI était de 4,49 milliards d'€, et celle de GROUPE GTM de 2,07 milliards d'€. Sur la base du cours de clôture de l'action VINCI le 29 septembre 2000, la capitalisation boursière de l'ensemble fusionné serait de l'ordre de 4,54 milliards d'€.

2.5.6. Incidence de la fusion sur le résultat net consolidé par action et les capitaux propres consolidés par action

VINCI appliquera dans ses comptes consolidés la méthode dérogatoire, prévue à l'article 215 du règlement 99.02 du Comité de la réglementation comptable, dite de la mise en commun d'intérêts. Cette méthode permet de substituer au coût d'acquisition des titres de la société acquise la valeur des actifs et passifs constitutifs des capitaux propres consolidés, telle qu'elle ressort, à la date de première consolidation, de ses comptes retraités aux normes comptables du groupe.

Les capitaux propres pro forma de VINCI (incluant GROUPE GTM) au 31 décembre 1999 (avant affectation des résultats et harmonisation des méthodes comptables) s'élèvent à 1 457,3 millions d'€, soit 18,76€ par action avant l'opération de fusion (sur la base du nombre d'actions existant au 31 octobre 2000), et 18,52€ par action après cette opération. Après prise en compte de la dilution liée aux options de souscriptions d'actions, les capitaux propres pro forma de VINCI (incluant GROUPE GTM) au 31 décembre 1999 s'établissent à 18,00€ par action avant l'opération de fusion, et 17,31€ après cette opération.

Le résultat net pro forma de VINCI (incluant GROUPE GTM) au 31 décembre 1999 s'établit à 289,4 millions d'€, soit 3,73€ par action avant l'opération de fusion (sur la base du nombre d'actions existant au 31 octobre 2000), et 3,68€ par action après cette opération. Après prise en compte de la dilution liée aux options de souscriptions d'actions, le résultat net pro forma de VINCI (incluant GROUPE GTM) au 31 décembre 1999 s'établit à 3,57€ par action avant l'opération de fusion, et 3,44€ après cette opération.

2.5.7. Orientations nouvelles envisagées et prévisions à court ou moyen terme

Le nouveau groupe VINCI est positionné sur des métiers en croissance durable, avec un résultat d'exploitation provenant pour plus de 80% d'activités récurrentes. Ces conditions devraient permettre à VINCI de réaliser, pour l'exercice 2000, un chiffre d'affaires supérieur à 16,5 milliards d'€, un résultat d'exploitation de plus de 930 millions d'€ et un résultat net supérieur à 400 millions d'€¹⁰. Pour 2001, VINCI anticipe une progression de son résultat net de l'ordre de 20% hors plus-values exceptionnelles.

L'année 2001 sera consacrée à l'intégration opérationnelle des équipes de GROUPE GTM, et à la simplification des structures juridiques du nouveau groupe.

En matière de dividendes, le nouveau groupe se réserve la possibilité d'adapter sa politique de distribution en fonction notamment de ses perspectives de développement, et en restant cohérent avec les politiques menées précédemment par VINCI et GROUPE GTM.

¹⁰ Prévisions pro forma en année pleine non auditées établies avant harmonisation des méthodes comptables de VINCI et GROUPE GTM.

3. PRESENTATION DE LA SOCIETE ABSORBANTE : VINCI

Un document de référence enregistré auprès de la COB le 3 avril 2000 sous le numéro R.00-112, ainsi qu'une note d'information visée par la COB le 28 juillet 2000 avec le numéro 00-1362, font partie intégrante du présent document : ils décrivent l'activité de VINCI et de ses filiales, sa situation juridique, économique et financière, son évolution récente et ses perspectives d'avenir.

Ces documents sont disponibles sur simple demande en écrivant, en téléphonant ou en se présentant au Siège de VINCI (Direction Financière) – 1, cours Ferdinand de Lesseps – 92 851 RUEIL-MALMAISON Cedex (tel : +33 1 47 16 45 39) ou en consultant le site web de VINCI (www.groupe-vinci.com).

3.1. Principaux évènements survenus depuis le 28 juillet 2000

- 11 septembre 2000 : les actionnaires de VINCI réunis en Assemblée générale approuvent l'augmentation de capital destinée à rémunérer l'apport des titres GROUPE GTM à l'OPE, la suppression des droits de vote double existants et la nomination de cinq nouveaux administrateurs (MM. BRONGNIART, JACLOT, MINC, de SILGUY et TOLOT), en remplacement de MM. d'AMBRIERES, DAVIES, GENIN, LIPP et TROTOT, démissionnaires.
- 29 septembre 2000 : l'OPE de VINCI sur GROUPE GTM se conclut par un succès. VINCI dispose de 97,44% du capital et 97,30% des droits de vote de GROUPE GTM.
- 3 octobre 2000 : le Conseil d'administration de VINCI décide, au vu des résultats de l'OPE, d'engager le processus de fusion de VINCI et de GROUPE GTM, coopte Christian SCHNEEBELI comme Administrateur (en remplacement de Philippe GERMOND, démissionnaire) et nomme Jérôme TOLOT Administrateur-directeur général de VINCI. Le Comité Exécutif, présidé par Antoine ZACHARIAS, est désormais composé de deux Administrateurs-directeurs généraux (Bernard HUVELIN et Jérôme TOLOT) et de quatre Directeurs généraux adjoints (Xavier HUILLARD, Roger MARTIN, Christian PEGUET et Jean-Claude ROUDE, respectivement présidents des pôles de métier VINCI Construction, VINCI Routes, VINCI Energies-Information et VINCI Concessions).
- 4 octobre 2000 : présentation des comptes du 1^{er} semestre 2000 de VINCI. Les données financières consolidées pro forma de VINCI incluant GROUPE GTM au 30 juin 2000 sont présentées au paragraphe 2.5.4. du présent Document. Les comptes consolidés de VINCI (avant intégration de GROUPE GTM) au 30 juin 2000, publiés au BALO le 23 octobre 2000, sont retranscrits ci-dessous.
- 10 novembre 2000 : le chiffre d'affaires consolidé pro forma de VINCI (incluant GROUPE GTM sur 9 mois, à l'exclusion du pôle industriel rétrocédé à Suez Lyonnaise des Eaux) s'élève, pour les neuf premiers mois de l'exercice 2000, à 12,5 milliards d'€, en progression de 9 % par rapport au chiffre d'affaires de la même période de 1999, établi sur des bases comparables.

Il est par ailleurs précisé, qu'à l'occasion de l'Assemblée générale de ses actionnaires convoquée le 19 décembre 2000, VINCI sollicitera la mise en œuvre d'un nouveau plan de rachat de ses actions propres dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. A cette occasion, une Note d'information sera soumise au visa de la COB.

3.2. Comptes consolidés au 30 juin 2000

3.2.1. Rapport d'activité

« Le Conseil d'administration de VINCI s'est réuni le mardi 3 octobre sous la présidence d'Antoine ZACHARIAS, pour arrêter les comptes du 1^{er} semestre 2000.

Forte croissance de l'activité et très bons résultats semestriels

Le chiffre d'activité économique s'est élevé à 4,9 milliards d'euros au premier semestre 2000, en augmentation de près de 20% par rapport au premier semestre 1999, qui s'explique en partie par les opérations de croissance externe intervenues au 2^{ème} semestre 1999 (Teerbau et Sogeparc). A périmètre constant, la progression ressort à +8,6%. Cette évolution reflète essentiellement la croissance du groupe dans les métiers à cash flow récurrents tels que la route (+45 %), l'ingénierie électrique (+19%) et les concessions (+85%). Le chiffre d'affaires réalisé à l'international, qui a cru de 26 % au premier semestre, représente désormais 37% du total.

Le résultat d'exploitation a été multiplié par 2,3 à près de 100 millions d'euros, ce qui représente 2,1 % du chiffre d'affaires contre 1,1% au premier semestre 1999. L'excédent brut d'exploitation, à 188 millions d'euros, progresse quant à lui de 65 %. Il se situe à 4% du chiffre d'affaires. Cette progression traduit l'excellente santé de tous les métiers du groupe. Elle est le fruit de la politique de repositionnement stratégique et de sélectivité imposée à tous ses métiers. Le résultat d'exploitation de la construction est multiplié par 3 et représente désormais 2,6% du chiffre d'affaires ; il progresse de près de 45 % dans l'ingénierie et les travaux électriques.

Le résultat net part du groupe qui s'établit à 80 millions d'euros est multiplié par 1,9 par rapport à celui du 30 juin 1999 (par 3 à périmètre comparable).

Résultat social de VINCI

La société VINCI a enregistré sur le 1^{er} semestre 2000 un bénéfice net de 76 millions d'euros contre un bénéfice net de 22 79 millions d'euros pour le 1^{er} semestre 1999.

Succès de l'offre publique d'échange de VINCI sur GROUPE GTM

Le milieu de l'exercice 2000 a été marqué par l'offre publique d'échange amicale lancée le 17 juillet par VINCI sur Groupe GTM. L'opération a rencontré un grand succès avec un taux de 97,44% des actions de GROUPE GTM apportées à VINCI, qui reflète la confiance du marché dans la dynamique de création de valeur du projet de rapprochement des deux groupes. Conformément à l'autorisation qui lui avait été donnée par l'Assemblée générale des actionnaires du 11 septembre 2000, le Conseil a fixé le montant de l'augmentation de capital rémunérant l'apport des actions GROUPE GTM : compte tenu de la parité de 12 actions VINCI pour 5 actions GROUPE GTM, le nombre d'actions VINCI nouvelles créées est de 36 645 468. En conséquence, le capital social de VINCI est désormais fixé à 1 009 655 192 euros divisé en 77 665 784 actions de 13 euros de nominal chacune.

Engagement du processus de fusion de VINCI avec GROUPE GTM

Le Président a proposé au Conseil de convoquer une Assemblée générale des actionnaires de VINCI le 19 décembre prochain pour lui soumettre un projet de fusion-absorption de GROUPE GTM par VINCI. La fusion permettra en effet de faciliter l'intégration des deux entités, de simplifier la structure juridique du nouveau groupe et de renforcer sa structure financière. Ce projet sera également soumis le même jour aux actionnaires de GROUPE GTM convoqués en Assemblée générale .

Excellentes perspectives annuelles

Commentant les perspectives de VINCI pour l'ensemble de l'année, le Président ZACHARIAS a souligné la dynamique du groupe VINCI qui, dans son nouveau périmètre¹¹, offre une excellente visibilité avec :

- une exposition aux cycles de la construction désormais très réduite avec un résultat d'exploitation provenant pour plus de 80% d'activités récurrentes,
- un positionnement sur des métiers en croissance durable,
- un carnet de commandes en croissance dans les métiers récurrents.

Dans ces conditions, Vinci prévoit de réaliser pour l'exercice 2000¹² :

- un chiffre d'affaires supérieur à de 16,5 milliards d'euros ;
- un résultat d'exploitation de plus de 930 millions d'euros ;
- un résultat net supérieur à 400 millions d'euros. »

3.2.2. Etats financiers

CHIFFRES CLES	1er semestre 2000	Exercice 1999	1er semestre 1999 pro forma (3)	1er semestre 1999
<i>(en millions d'euros)</i>				
Chiffre d'activité économique (1)	4 851,1	9 328,3	4 464,8	4 069,9
Chiffre d'affaires consolidé	4 716,7	9 056,8	4 338,5	3 943,6
<i>Dont réalisé à l'étranger</i>	<i>1 752,3</i>	<i>3 547,7</i>	<i>1 698,1</i>	<i>1 385,4</i>
Excédent brut d'exploitation	187,9	476,0	150,0	113,9
<i>% du chiffre d'affaires</i>	<i>4,0%</i>	<i>5,3%</i>	<i>3,5%</i>	<i>2,9%</i>
Résultat d'exploitation	98,7	223,4	57,7	43,4
<i>% du chiffre d'affaires</i>	<i>2,1%</i>	<i>2,5%</i>	<i>1,3%</i>	<i>1,1%</i>
Résultat courant	95,0	229,3	50,1	49,4
Résultat avant impôt (2)	81,8	185,3	42,7	42,1
Résultat total	81,9	150,8	28,9	44,7
Résultat net part du Groupe	80,3	146,3	26,6	42,8
Résultat net par action (en euros)	2,0	3,6	0,7	1,0
Dividende par action (en euros)	-	1,6	-	-
Capitaux propres	604,4	567,3	441,1	461,7
Provisions pour risques	993,9	1 043,6	1 004,1	942,1
Excédent (endettem.) financier net	(331,4)	53,4	(471,6)	391,7
Capacité d'autofinancement	152,4	371,5	nd	90,4
Investissements industriels nets	(126,4)	(189,1)	nd	(87,0)
Investissements financiers nets	(121,3)	(839,6)	nd	(135,3)
Effectifs moyens	71 330	70 700	nd	64 130

(1) Y compris part du groupe du chiffre d'affaires des concessions consolidées par mise en équivalence.

(2) Résultat net des sociétés intégrées avant impôts et amortissement des écarts d'acquisition.

(3) Incluant les comptes et les incidences des acquisitions de Teerbau et Sogeparc dès le 1er janvier 1999 (NB : Teerbau a été acquise en août 1999 et Sogeparc en septembre 1999).

¹¹ Le nouveau groupe VINCI consolidera en intégration globale les activités de GROUPE GTM, hors pôle industriel rétrocédé à Suez Lyonnaise des Eaux, ainsi que Cofiroute et le Stade de France.

¹² Chiffres pro forma VINCI + GROUPE GTM en année pleine, avant harmonisation des méthodes comptables.

ACTIF	Notes	1^{er} semestre 2000	Exercice 1999	1^{er} semestre 1999 pro forma*	1^{er} semestre 1999
<i>(en millions d'euros)</i>					
Immobilisations incorporelles		79,7	46,1	50,6	49,5
Ecart d'acquisition	1	693,4	671,4	692,8	226,6
Immobilisations corporelles	2	1 223,6	1 249,5	1 246,5	836,9
Immobilisations financières					
Titres de participation		153,8	70,9	84,4	78,7
Titres mis en équivalence	3	250,4	234,1	226,3	215,6
Autres immo. financières		77,8	73,2	75,4	67,8
		482,0	378,2	386,1	362,1
Charges à répartir		25,5	27,0	31,3	35,5
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ		2 504,2	2 372,3	2 407,3	1 510,7
Stock et travaux en cours	4	360,8	332,6	292,2	260,9
Clients et autres créances d'exploitation	4	4 455,4	4 042,7	4 052,8	3 663,4
VMP et créances financières à court terme	5-8	742,2	896,8	946,5	919,6
Disponibilités	8	294,2	334,2	211,0	194,1
TOTAL ACTIF CIRCULANT		5 852,6	5 606,3	5 502,5	5 038,0
TOTAL DE L'ACTIF		8 356,8	7 978,6	7 909,9	6 548,6

(*) Incluant les comptes et les incidences des acquisitions de Teerbau et Sogeparc dès le 1er janvier 1999 (NB : Teerbau a été acquise en août 1999 et Sogeparc en septembre 1999).

PASSIF	Notes	1^{er} semestre 2000	Exercice 1999	1^{er} semestre 1999 pro forma*	1^{er} semestre 1999
<i>(en millions d'euros)</i>					
Capitaux propres	6				
Capital		529,2	523,4	519,4	519,4
Réserves consolidées		(5,1)	(102,4)	(105,0)	(100,5)
Résultat de l'exercice		80,3	146,3	26,6	42,8
		604,4	567,3	441,1	461,7
Intérêts minoritaires		21,4	26,1	33,4	27,5
Subventions et produits différés		1,9	0,8	0,8	0,8
Provisions pour retraites		366,5	361,8	357,7	289,2
Provisions pour risques	7	993,9	1 043,6	1 004,1	942,1
Dettes financières à plus d'un an	8				
Emprunts participatifs et obligataires		5,3	50,6	51,9	51,9
Autres emprunts et dettes financières		451,7	450,1	282,5	164,4
		456,9	500,7	334,5	216,3
TOTAL CAPITAUX PERMANENTS		2 445,0	2 500,3	2 171,4	1 937,6
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	4	5 000,91	4 801,4	4 443,8	4 105,3
Emprunts et dettes financières à moins d'un an	8	910,9	676,9	1 294,7	505,7
TOTAL PASSIF CIRCULANT		5 911,8	5 478,3	5 738,5	4 611,0
TOTAL DU PASSIF		8 356,8	7 978,6	7 909,9	6 548,6

COMPTE DE RESULTAT	Notes	1^{er} semestre 2000	Exercice 1999	1^{er} semestre 1999 pro forma*	1^{er} semestre 1999
<i>(en millions d'euros)</i>					
Chiffre d'affaires	9	4 716,7	9 056,8	4 338,5	3 943,6
Autres produits		215,5	356,5	222,9	214,4
Produits d'exploitation		4 932,2	9 413,3	4 561,4	4 157,9
Charges d'exploitation		(4 744,3)	(8 937,3)	(4 411,4)	(4 044,1)
Excédent brut d'exploitation	10	187,9	476,0	150,0	113,9
Amortissements et provisions		(89,2)	(252,6)	(92,2)	(70,5)
Résultat d'exploitation	11	98,7	223,4	57,7	43,4
Charges et produits financiers		(5,0)	(10,0)	(5,2)	8,5
Provisions		1,3	15,9	(2,4)	(2,5)
Résultat financier	12	(3,6)	5,9	(7,6)	6,1
Résultat courant		95,0	229,3	50,1	49,4
Charges et produits exceptionnels		(32,5)	(46,8)	(26,5)	(25,4)
Amortissements et provisions		26,2	15,3	23,5	22,2
Résultat exceptionnel	13	(6,3)	(31,5)	(3,0)	(3,2)
Participation des salariés		(6,9)	(12,5)	(4,4)	(4,1)
Impôts sur les bénéfices		(6,8)	(35,4)	(15,5)	(6,8)
Amortissement des écarts d'acquisition		(19,7)	(54,9)	(20,2)	(11,7)
Résultat net des sociétés intégrées		55,3	95,0	7,0	23,7
Part du Groupe dans les résultats des sociétés mises en équivalence		26,6	55,8	21,9	21,0
Part des minoritaires		(1,6)	(4,5)	(2,3)	(1,9)
Résultat net part du groupe		80,3	146,3	26,6	42,8
Nombre moyen pondéré d'actions		40 371 478	40 568 030	41 077 848	41 077 848
Résultat par action		1,99	3,61	0,65	1,04

(*) Incluant les comptes et les incidences des acquisitions de Teerbau et de Sogeparc dès le 1er janvier 1999 (NB : Teerbau a été acquise en août 1999 et Sogeparc en septembre 1999).

TABLEAU DE FLUX	Notes	1er semestre 2000	Exercice 1999	1er semestre 1999
<i>(en millions d'euros)</i>				
Opérations d'exploitation				
Excédent brut d'exploitation		187,9	476,0	113,9
Opérations financières et exceptionnelles		(32,2)	(85,8)	(18,8)
Impôts, participations		(13,7)	(48,0)	(10,9)
Autofinancement d'exploitation	14	141,9	342,2	84,3
Variation nette du BFR		(275,6)	217,7	(91,0)
		(133,6)	559,9	(6,7)
Investissements industriels		(137,4)	(252,2)	(99,7)
Cessions d'immobilisations		11,1	63,1	12,8
Investissements industriels nets		(126,4)	(189,1)	(87,0)
Cash flow disponible (I)		(260,0)	370,8	(93,7)
Investissements financiers nets (II)				
Investissements financiers		(141,4)	(874,6)	(144,0)
<i>dont rachat d'actions Vinci</i>		(28,2)	(156,4)	(109,5)
Cessions de titres		20,1	35,0	8,7
Investissements financiers nets		(121,3)	(839,6)	(135,3)
Variations des immobilisations financières		(2,2)	6,5	4,2
		(123,5)	(833,1)	(131,2)

Opérations de financement (III)			
Augmentations de capital de la Mère	15,5	23,4	14,4
Augmentations de capital des filiales souscrites par des tiers	0,1	3,8	1,5
Dividendes distribués par la Mère	(59,1)	(53,2)	(53,2)
Dividendes aux actionnaires des filiales	(1,0)	(4,0)	(1,1)
Dividendes reçus des sociétés MEQ	10,5	29,3	6,2
	(34,0)	(0,7)	(32,2)
Total des flux de l'exercice (I + II + III)	(417,5)	(463,0)	(257,1)
Excédent financier net au 1er janvier	53,4	684,9	684,9
Effet de change, de périmètre et divers	5,0	(250,4)	(71,1)
Reclassement actions Vinci en VMP	27,7	81,9	35,0
Excédent financier net au 30 juin	(331,4)	53,4	391,7

ANNEXE

A. FAITS MARQUANTS

Evénements intervenus postérieurement à la clôture du 1^{er} semestre 2000

A l'issue de son Conseil d'administration du 12 juillet 2000, VINCI a lancé une Offre publique d'échange sur Groupe GTM sur la base de cinq actions GTM pour 12 actions VINCI. Cette offre avait été acceptée préalablement par Suez Lyonnaise des Eaux, actionnaire de Groupe GTM à hauteur de 49,4% du capital et 64,6% des droits de vote. A l'issue de cette offre, ouverte du 1^{er} août au 18 septembre 2000, VINCI détient désormais 97,44 % du capital de Groupe GTM. Le Conseil d'administration de VINCI, dans sa séance du 3 octobre, a constaté une augmentation de capital (prime comprise) de 2 116,3 millions d'euros en rémunération des titres Groupe GTM apportés.

Changement de méthode

Le groupe a procédé en 1999, à l'occasion de l'intégration de SOGEPARC, à l'annulation des charges antérieurement différées à l'actif du bilan sur les contrats de concessions temporairement déficitaires, en application de l'avis du CNC concernant les sociétés concessionnaires d'autoroutes.

Ce changement de méthode a eu une incidence négative de 8 millions d'euros sur les capitaux propres à l'ouverture de l'exercice 1999. Cette incidence n'était pas prise en compte lors de l'arrêté des comptes du 1^{er} semestre 1999.

Variation de périmètre

Les comptes du premier semestre 2000, intègrent ceux de Teerbau (routes) et de SOGEPARC (stationnement) consolidées depuis le 1^{er} juillet 1999. Des comptes pro forma du premier semestre 1999 intégrant les incidences des acquisitions de ces deux sociétés ont été établis.

Saisonnalité de l'activité

Le premier semestre de l'exercice est traditionnellement marqué par des facteurs saisonniers (volume d'activité généralement moins soutenu au 1^{er} trimestre compte tenu des mauvaises conditions climatiques) dans la plupart des métiers du groupe, et plus particulièrement les travaux routiers. Le niveau du chiffre d'affaires et des résultats du premier semestre ne peut donc pas être extrapolé pour l'ensemble de l'exercice.

De plus, la saisonnalité de l'activité se traduit par un alourdissement de la trésorerie d'exploitation au cours du premier semestre, en raison du faible niveau des encaissements durant cette période.

B. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'ÉVALUATION

Principes généraux

Les comptes consolidés de VINCI sont établis selon les normes définies par le plan comptable général, la loi du 3 janvier 1985 et le décret du 17 février 1986. Celles-ci ont été adaptées pour tenir compte des nouvelles règles et méthodes de consolidation instaurées par le règlement R 99.02 du Comité de réglementation comptable. Compte tenu de l'adoption dès 1998 des méthodes préférentielles, la mise en œuvre de ces nouvelles règles n'a pas d'incidence significative sur les comptes du premier semestre 2000. Les règles et méthodes d'évaluation retenues au 30 juin sont identiques à celles utilisées pour la clôture des comptes de l'exercice et décrites dans le dernier rapport annuel.

Dispositions particulières à l'arrêté des comptes semestriels

D'une façon générale, l'impact des facteurs saisonniers n'a fait l'objet d'aucune correction sur les comptes du semestre. Les produits reçus, qu'ils soient cycliques ou occasionnels (ex. produits de réclamation, dividendes) ont été pris en compte dans les mêmes conditions qu'à la clôture de l'exercice. En revanche certains produits estimés sur une base annuelle (ex. redevances de brevets, licences) peuvent, le cas échéant, être pris en compte sur la base d'une estimation annuelle au prorata de la période écoulée.

Les coûts de période sont pris en compte également dans les mêmes conditions qu'à la clôture de l'exercice. Certaines charges estimées sur une base annuelle, sont prises en compte au prorata de la période écoulée.

Les risques nés dans le semestre, y compris ceux dont le dénouement est prévu au 2^{ème} semestre de l'exercice sont provisionnés à la clôture de la période. En particulier, dans le cas de contrats déficitaires, les pertes à terminaison connues au cours du semestre sont provisionnées en totalité au 30 juin.

Evaluation de la charge d'impôt

Les sociétés fiscalement autonomes calculent à la clôture du semestre une charge d'impôt intermédiaire en appliquant un taux effectif d'impôt au résultat avant impôt de la période. Le taux effectif d'impôt, déterminé par territoire fiscal, résulte des prévisions de résultat fiscal effectuées sur l'ensemble de l'exercice. En cas de déficit temporaire sur le semestre (résultat bénéficiaire pour l'ensemble de l'exercice) il est constaté un crédit d'impôt.

En matière d'impôts différés, les positions fiscales arrêtées lors de la clôture de l'exercice 1999 (différences temporaires dont l'échéance de retournement est inférieure à 12 mois) n'ont pas été actualisées au 30 juin 2000.

Engagements de retraites

Il n'est pas effectué de calcul actuariel à la clôture du semestre. La charge de retraite du semestre est égale à la moitié de la charge nette projetée pour l'ensemble de l'exercice.

Périmètre de consolidation

Il se décompose, par méthode de consolidation, de la façon suivante :

	30 juin 2000			Ex.1999	30 juin 1999
	France	Etranger	Total	Total	Total
Intégration globale	473	205	678	673	591
Intégration proportionnelle	26	43	69	63	55
Mise en équivalence	9	12	21	20	16
Total	508	260	768	756	662

Les principaux mouvements du semestre concernent :

- Sociétés entrantes : - Emil Lundgren (Suède) dans l'Ingénierie Electrique (GTIE)
- Cardem dans les travaux routiers (Eurovia)
- Sociétés sortantes : - Socerpa cédée par Sogea
- Beton und Monierbau (Allemagne) cédée par Teerbau (Eurovia)

Les sociétés SOGEPARC et TEERBAU et leurs filiales ont été intégrées à partir du 1^{er} juillet 1999.

C. NOTES RELATIVES AU BILAN

1 • Écarts d'acquisition

Les variations de l'exercice s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur brute	Amortis- sements	Valeur nette
Valeurs au 31.12.1999	962,8	(291,4)	671,4
Ecarts d'acquisition constatés dans l'exercice	33,5		33,5
Dotations aux amortissements		(19,7)	(19,7)
Ecarts de conversion	(2,6)	1,6	(1,0)
Sorties de périmètre et divers	8,0	1,2	9,2
Valeurs au 30.06.2000	1 001,7	(308,4)	693,4

Les principaux écarts d'acquisition constatés dans l'exercice concernent les sociétés Emil Lundgren (29,5 millions d'euros) et Cardem (1,6 millions d'euros). Les sociétés Vallehermoso (parkings en Espagne), OMA/GCN (Aéroports mexicains) et BSSI (société de maintenance multi-technique aux Etats Unis) acquises à la fin du premier semestre, ne seront consolidées qu'à compter du 1^{er} juillet 2000.

2 • Immobilisations corporelles

<i>(en millions d'euros)</i>	1er semestre 2000		Ex. 1999	1er sem 1999
	Valeur brute	Amortissements Dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
Concessions et Services	501,4	(167,6)	333,8	355,7
Ingénierie Electrique	415,2	(254,3)	160,9	144,8
Thermique-mécanique	150,3	(108,9)	41,4	42,6
Travaux routiers	726,0	(483,4)	242,6	252,5
Bâtiment et travaux publics	864,2	(517,8)	346,4	354,0
Holdings et divers	116,8	(18,3)	98,5	99,9
	2 774,0	(1 550,4)	1 223,6	1 249,5

Les immobilisations corporelles comprennent depuis le 1^{er} janvier 1998 les immobilisations acquises par voie de crédit-bail, pour une valeur nette comptable de 145,8 millions d'euros à fin juin 2000. Elles sont constituées pour l'essentiel d'actifs immobiliers (dont le siège social de VINCI pour une valeur nette à fin juin 2000 de 92,1 millions d'euros).

3 • Titres mis en équivalence

Variation de l'exercice

<i>(en millions d'euros)</i>	1er sem 2000	Ex. 1999	1er sem 1999
Valeur des titres en début d'exercice	234,1	200,3	200,3
Part du Groupe dans les résultats de l'exercice	26,6	55,8	21,0
<i>dont activité en concessions</i>	25,1	53,6	21,0
Dividendes distribués et divers	(10,5)	(29,3)	(6,2)
Variation de périmètre et divers	0,1	7,3	0,4
Valeur des titres en fin d'exercice	250,4	234,1	215,6
<i>dont activité en concessions</i>	233,4	217,0	210,5

4 • Besoin (excédent) en fonds de roulement

<i>(en millions d'euros)</i>	1er sem 2000	Ex. 1999	1er sem 1999
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	360,8	332,6	260,9
Créances d'exploitation	4 673,6	4 272,1	3 838,8
Provisions sur créances d'exploitation	(218,2)	(229,4)	(175,5)
Stocks et créances d'exploitation (I)	4 816,2	4 375,3	3 924,2
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	5 000,9	4 801,4	4 105,3
Dettes d'exploitation (II)	5 000,9	4 801,4	4 105,3
Besoin en fonds de roulement (I-II)	(184,7)	(426,1)	(181,1)

Le poste stocks et travaux en cours comprend notamment les encours immobiliers du groupe SORIF (170 millions d'euros au 30 juin 2000), contre 145 millions d'euros au 31 décembre 1999.

Répartition par secteur d'activité

<i>(en millions d'euros)</i>	1er sem 2000	Ex. 1999	1er sem 1999
Concessions et Services	(49,4)	(31,5)	12,6
Ingénierie Electrique	(195,6)	(233,6)	(183,2)
Thermique-mécanique	2,8	12,2	14,7
Travaux routiers	117,8	14,4	32,0
Bâtiment et travaux publics	(39,4)	(133,0)	37,5
Holding et divers	(20,9)	(54,5)	(94,6)
	(184,7)	(426,1)	(181,1)

La diminution de l'excédent en fonds de roulement sur le 1^{er} semestre est pour l'essentiel d'origine saisonnière.

5 • Valeurs mobilières de placement et créances financières à court terme

L'analyse des valeurs mobilières de placement et autres créances financières à court terme est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	1er sem 2000	Ex. 1999	1er sem 1999
Valeurs mobilières de placement	552,7	711,9	793,7
<i>dont actions propres</i>	137,5	109,8	62,8
Créances financières à court terme	189,5	184,9	125,9
	742,2	896,8	919,6

Les valeurs mobilières de placement comprennent les actions propres rachetées par la société pour 137,5 millions d'euros, conformément aux programmes décidés par les assemblées générales du 25 mai 1998, du 10 mai 1999 et du 25 octobre 1999 et visés par la Commission des Opérations de Bourse. Ce montant correspond à 3 357 618 actions représentant 8,2% du capital de référence. Elles ont été acquises à un prix moyen de 41,64 euros et sont destinées à être attribuées au management du Groupe dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions. Au total 674 058 actions ont été acquises durant le 1^{er} semestre 2000 pour un montant de 27,7 millions d'euros, s'ajoutant à celles acquises durant l'exercice précédent.

Les autres valeurs mobilières de placement sont composées pour l'essentiel de titres de créances négociables et parts de produits de trésorerie (fonds communs de placement ou sicav). Leur valeur de marché au 30 juin 2000 ne fait pas apparaître de différence significative par rapport à leur valeur nette comptable à cette date.

Les créances financières à court terme comprennent les comptes courants financiers de quelques sociétés non consolidées.

6 • Variation des capitaux propres

(en millions d'euros)

Capitaux propres	Capital	Réserves *	Résultat	Total
Au 31 décembre 1999	523,4	(102,4)	146,3	567,3
Augmentations de capital	5,8	9,7		15,5
Affectation de résultat et dividendes distribués		87,2	(146,3)	(59,1)
Rachat d'actions propres				0,0
Différences de conversion et divers		0,4		0,4
Résultat de l'exercice part du Groupe			80,3	80,3
Au 30 juin 2000	529,2	(5,1)	80,3	604,4

* les écarts d'acquisition, imputés sur les capitaux propres du groupe en 1997 pour un montant de 104 millions d'euros, représentent un amortissement théorique de 5,2 millions d'euros par an.

Les augmentations de capital de la période correspondent aux actions émises dans le cadre du plan d'épargne groupe ou des levées d'options sur actions. Le capital social à fin juin 2000 est composé de 40 708 661 actions de 13 euros chacune.

7 • Provisions pour risques et charges

Au cours de l'exercice, les provisions pour risques et charges ont évolué comme suit :

	Ex. 1999	Dotations	Reprises	Variation de périmètre et divers	1er sem 2000
(en millions d'euros)					
Risques d'exploitation	761,9	127,7	(155,5)	4,6	738,7
Risques financiers	15,1	0,8	(5,1)	(0,6)	10,3
Risques Exceptionnels	266,6	18,7	(41,4)	1,0	244,9
	1 043,6	147,2	(202,0)	5,1	993,9

Répartition par secteur d'activité

<i>(en millions d'euros)</i>	Exploitation	Financier	Exceptionnel	Total
Concessions et Services	7,4	0,0	3,3	10,7
Ingénierie Electrique	83,0	2,7	41,7	127,4
Thermique-mécanique	61,8	0,0	23,4	85,2
Travaux routiers	138,5	0,4	44,1	183,0
Bâtiment et travaux publics	415,6	6,9	85,6	508,2
Holdings et divers	32,4	0,2	46,8	79,4
	738,7	10,3	244,9	993,9

Les provisions pour risques d'exploitation se décomposent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	1er sem. 2000	Ex. 1999	1er sem.1999
Amortissements de caducité, Renouvellement, garantie totale	44,9	42,2	33,0
Service après-vente	159,8	160,0	154,5
Pertes à terminaison et risques sur chantiers	265,4	275,4	229,9
Litiges et autres risques d'exploitation	268,6	284,3	250,7
	738,7	761,9	668,1

Le poste « provisions pour risques exceptionnels » concerne des provisions destinées à couvrir des risques de caractère non récurrent, notamment des coûts de restructurations (61 millions d'euros au 30 juin 2000), et des contentieux exceptionnels.

8 • Excédent (endettement) financier net

Le groupe Vinci présente à la fin du semestre un endettement de -331,4 millions d'euros (53,4 millions d'euros de trésorerie excédentaire à fin 1999) après prise en compte de l'incidence du retraitement des crédits-bails (130 millions d'euros). Elle s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	1er sem 2000	Ex. 1999	1er sem 1999
Emprunts participatifs . Part à + 1 an	0,0	(45,7)	(45,7)
Emprunts obligataires . Part à + 1 an	(5,3)	(4,9)	(6,2)
Dettes financières relatives au crédit-bail			
Part à + 1 an	(119,1)	(128,5)	(109,3)
Autres emprunts et dettes financières divers . Part à + 1 an	(332,5)	(321,6)	(55,0)
I - Dettes financières à plus d'un an	(456,9)	(500,7)	(216,3)
Part à - 1 an des dettes financières relatives au crédit-bail	(11,1)	(16,6)	(10,1)
Découverts bancaires et autres dettes financières à - 1 an	(899,8)	(660,3)	(495,6)
Valeurs mobilières de placement et créances financières à court terme	742,2	896,8	919,6
Disponibilités	294,2	334,2	194,1
II - Trésorerie nette	125,5	554,1	608,0
Excédent (endettement) financier net [II-I]	(331,4)	53,4	391,7

D. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

9 • Chiffres d'affaires

9.1. Chiffre d'activité économique

Le chiffre d'activité économique intègre la quote-part du Groupe dans le chiffre d'affaires des concessions consolidées par mise en équivalence. Le chiffre d'activité économique du 1^{er} semestre 2000 ressort à 4 851,1 millions d'euros en progression de 19,2 % par rapport au 1^{er} semestre 1999 . Il s'analyse ainsi :

(en millions d'euros)	1er sem 2000	Ex. 1999	1er sem 1999 pro forma	1er sem 1999
Chiffre d'affaires consolidé	4 716,7	9 056,8	4 338,5	3 943,6
Part du groupe dans les concessions consolidées par équivalence	134,4	271,4	126,3	126,3
Chiffre d'activité économique	4 851,1	9 328,2	4 464,8	4 069,9

9.2. Chiffre d'affaires consolidé

Répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité et par zone géographique

(en millions d'euros)	France	Europe International hors europe	Total	%
Concessions et Services	152,9	23,1	176,1	3,7%
Ingénierie Electrique	832,6	176,6	1 019,9	21,6%
Thermique-mécanique	158,9	312,7	473,9	10,0%
Travaux routiers	748,2	330,0	1 078,2	22,9%
Bâtiment et travaux publics	1 096,5	651,7	1 992,6	42,2%
Elimination et divers	(24,8)	0,8	(23,9)	(0,5%)
	2 964,3	1 494,9	4 716,7	
%	62,8%	31,7%	5,5%	100,0%

Répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité

(en millions d'euros)	1er sem 2000	Ex. 1999	1er sem 1999 pro forma	1er sem 1999	Variation Juin 2000 / Juin 1999	
					à périmètre réel	à périmètre constant
Concessions et Services	176,1	248,8	189,2	86,9	102,6%	(6,6%)
Ingénierie Electrique	1 019,9	1 854,1	855,4	856,1	19,1%	13,0%
Thermique-mécanique	473,9	1 035,8	488,5	488,6	(3,0%)	(3,2%)
Travaux routiers	1 078,2	2 149,1	1 048,0	742,0	45,3%	5,7%
Bâtiment et travaux publics	1 992,6	3 811,4	1 778,0	1 790,6	11,3%	9,4%
Eliminations et divers	(23,9)	(42,4)	(20,6)	(20,6)		
	4 716,7	9 056,8	4 338,5	3 943,6	19,6%	7,0%

Ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique

<i>(en millions d'euros)</i>	1er semestre 2000	Exercice 1999	1er semestre 1999	% CA	Variation juin 2000/1999
France	2 964,3	5 509,1	2 558,1	62,8%	15,9%
Allemagne	743,1	1 614,3	550,6	15,8%	35,0%
Grande-Bretagne	364,7	708,1	305,1	7,7%	19,5%
Benelux	153,0	302,2	125,8	3,2%	21,6%
Portugal	21,8	60,2	27,8	0,5%	(21,5%)
Europe de l'Est	114,9	176,5	57,6	2,4%	99,5%
Espagne	11,6	33,6	14,2	0,2%	(18,1%)
Autres pays d'Europe	85,6	145,1	60,0	1,8%	42,8%
Europe hors France	1 494,9	3 040,1	1 141,1	31,7%	31,0%
EUROPE	4 459,2	8 549,2	3 699,3	94,5%	20,5%
Afrique	135,4	266,6	138,2	2,9%	(2,0%)
Asie	39,6	76,1	32,4	0,8%	22,1%
Moyen-Orient	31,6	46,9	20,1	0,7%	57,3%
Amérique	33,9	81,6	38,1	0,7%	(10,9%)
Océanie	17,0	36,3	15,6	0,4%	9,2%
INTERNATIONAL	257,5	507,6	244,3	5,5%	5,4%
	4 716,7	9 056,8	3 943,6	100,0%	19,6%

10 • Excédent brut d'exploitation

<i>(en millions d'euros)</i>	1er sem 2000	Ex. 1999	1er sem 1999 pro forma	1er sem 1999
Concessions et Services	49,3	50,0	39,5	3,5
Ingénierie Electrique	62,1	137,5	49,5	49,6
Thermique-mécanique	(10,6)	31,8	2,0	2,0
Travaux routiers	11,3	107,3	12,2	11,1
Bâtiment et travaux publics	76,8	159,7	53,2	54,1
Holding et Divers	(1,0)	(10,3)	(6,4)	(6,4)
	187,9	476,0	150,0	113,9

11 • Résultat d'exploitation

<i>(en millions d'euros)</i>	1er sem 2000	Ex. 1999	1er sem 1999 pro forma	1er sem 1999
Concessions et Services	34,0	37,9	29,4	3,7
Ingénierie Electrique	42,7	77,1	29,6	29,6
Thermique-mécanique	(16,1)	19,6	(2,7)	(2,7)
Travaux routiers	(12,5)	46,9	(14,5)	(3,7)
Bâtiment et travaux publics	51,2	61,7	16,6	17,1
Holding et Divers	(0,7)	(19,8)	(0,6)	(0,6)
	98,7	223,4	57,7	43,4

12 • Résultat financier

<i>(en millions d'euros)</i>	1er sem 2000	Ex. 1999	1er sem 1999
Produits (frais) financiers nets	(10,1)	(4,8)	2,2
Dividendes perçus	2,4	6,2	4,6
Provisions financières	1,3	15,9	(2,5)
Résultat de change et divers	2,7	(11,4)	1,7
	(3,6)	5,9	6,1

L'augmentation des frais financiers sur le semestre est due pour l'essentiel au coût de financement des investissements financiers intervenus au deuxième semestre 1999 (Teerbau et Sogeparc principalement).

13 • Résultat exceptionnel

<i>(en millions d'euros)</i>	1er sem 2000	Ex. 1999	1er sem 1999
Résultat net sur cessions d'actifs	5,0	21,4	4,3
Coûts nets de restructuration	(5,3)	(25,1)	(4,9)
Autres charges et produits exceptionnels (nets de provisions)	(6,0)	(27,7)	(2,6)
	(6,3)	(31,5)	(3,2)

Les autres charges et produits exceptionnels nets du 1^{er} semestre 2000 comprennent notamment les dépenses engagées relatives au changement de dénomination sociale.

E. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

14 • Capacité d'autofinancement

Le passage du résultat net des sociétés intégrées à la capacité d'autofinancement se décompose de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	1er sem 2000	Ex. 1999	1er sem 1999
Résultat net des sociétés intégrées	55,3	95,0	23,7
Dotations nettes aux amortissements	139,7	269,4	102,0
Dotations nettes aux provisions	(48,1)	(0,8)	(37,1)
Marge brute d'autofinancement	146,9	363,7	88,6
Résultat sur cessions d'actifs	(5,0)	(21,4)	(4,3)
Autofinancement d'exploitation	141,9	342,3	84,3
<i>(hors dividendes reçus des stés mises en équivalence)</i>			
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	10,5	29,3	6,2
Capacité d'autofinancement	152,4	371,6	90,4

15 • Effectif

L'effectif moyen des sociétés intégrées se décompose comme suit :

	1er sem 2000	Ex. 1999	1er sem 1999
Ingénieurs et Cadres	9 010	8 640	8 178
Employés et ouvriers	62 320	62 060	55 952
	71 330	70 700	64 130

Les frais de personnel correspondants ont représenté 1,35 milliard d'euros au 1^{er} semestre 2000, (1,18 milliard d'euros au 1^{er} semestre 1999). Hors incidence des variations de périmètre, les effectifs sont en augmentation de 291 personnes sur la période.

16 • Autres informations

Litiges et arbitrages

Il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun fait exceptionnel ou litige susceptible d'affecter substantiellement l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière du Groupe ou de la Société.

La réclamation de Nersa contre VINCI s'était traduite fin 1998 par un jugement condamnant celle-ci solidairement avec un entrepreneur italien, à présent en liquidation. Mis en cause par VINCI, EDF avait, de son côté, été condamné à garantir celle-ci à hauteur de 40%, ce qui avait ramené le montant à la charge de VINCI à 13,6 millions d'euros (en principal et intérêts), avant prise en compte des indemnités d'assurance. Les circonstances de l'affaire ont conduit VINCI à relever appel de cette décision début 1999 ; cette procédure est toujours en cours.

Dans le cadre de la réclamation formulée par la SNCF contre un ensemble d'entreprises ayant participé à la réalisation du TGV Nord, un expert s'est vu confier l'examen du préjudice éventuellement subi par la SNCF dans le cadre de certains des lots visés par sa requête. Le Groupe maintient sa position en contestant le principe même d'un tel préjudice, et ceci d'autant plus que la Cour de Cassation a cassé, en octobre 1999, l'arrêt par lequel la Cour d'Appel de Paris avait confirmé le jugement du Conseil de la Concurrence ayant condamné ces entreprises au paiement d'amendes.

S'agissant de l'arbitrage en cours avec le gouvernement de Hong-Kong relatif à l'affaire SSDS, aucune anticipation positive ou négative ne peut intervenir avant le rendu de la sentence définitive.

D'autre part, aucune incidence négative n'est envisagée à ce jour concernant le pourvoi de la Compagnie du BTP contre l'arrêt de la Cour d'Appel de Paris rendu en faveur de VINCI.

Par ailleurs, CBC fait l'objet de plusieurs procédures devant les juridictions mexicaines de la part d'un des actionnaires de la société PRODIPE INC. et de la part d'un établissement public mexicain qui prétendent que CBC n'aurait pas respecté les termes d'un protocole d'accord relatif au développement d'un site touristique en Basse Californie, dont le financement était garanti pour 7,2 MUS\$ par la COFACE, elle-même contre garantie par cet établissement public mexicain.

D'autre part, CBC a construit pour le compte d'INTERTOUR, dont elle détenait une partie du capital, un hôtel à Bratislava (Slovaquie). Le financement de cette opération a été effectué sous forme de billets à ordre émis par CBC et escomptés sans recours auprès d'une banque française, elle-même contre garantie par des établissements financiers étrangers. Par suite du défaut de paiement d'INTERTOUR, ces établissements financiers ont engagé plusieurs procédures, dont l'une devant le Tribunal de Commerce de Paris où CBC a été appelée en garantie pour un montant de 41 millions d'euros en principal.

En ce qui concerne ces deux derniers litiges, VINCI ne s'attend pas, en cas d'issue défavorable, à une incidence significative sur sa situation financière.

Enfin, certaines filiales du Groupe font l'objet de contrôles et procédures dans le cadre de la législation sur la concurrence et certains dirigeants font l'objet, à titre personnel, de procédures d'enquête judiciaire visant à déterminer s'ils ont pu faire des actifs sociaux un usage inadapté qui aurait profité directement ou indirectement à des personnalités ou à des partis politiques. VINCI ne s'attend pas à ce que ces enquêtes ou procédures, en cas d'issue défavorable, aient éventuellement pour effet de dégrader de manière substantielle sa situation financière.

Liste des principales sociétés consolidées

	Méthode de consolidation	% d'intérêt du Groupe
1. Concessions et Services		
Sogeparc (stationnement) et ses filiales	IG	97,85
Cofiroute	ME	31,13
Lusoponte (Pont sur le Tage)	ME	24,80
Stade de France	ME	33,33
SMTPC (Tunnel du Prado Carénage)	ME	27,91
Sorif (montage immobilier)	IG	100,00
2. Energie Electrique		
Compagnie Générale de Travaux & Ingénierie Electrique (GTIE)		
Saunier Duval Electricité (SDEL)	IG	99,95
Santerne	IG	99,95
Garczynski et Traploir	IG	99,95
Controlmatic (Allemagne)	IG	99,97
Lee Beesley Deritend (Grande-Bretagne)	IG	99,95
Graniou	IG	99,80
Fournié Grospaud	IG	99,84
Masselin	IG	99,35
Lesens Electricité	IG	99,76
Sdel Réseaux	IG	99,95
Starren (Pays-Bas)	IG	99,95
Sdel Travaux Extérieurs	IG	99,95
Getelec Guadeloupe	IG	99,74
Entreprise Demousselle	IG	99,95
Emil. Lundgren (Suède)	IG	99,92
3. Thermique-mécanique		
GTIE Thermique (ex Sophiane)		
Wanner Industrie	IG	100,00
Tunzini Industrie	IG	100,00
Tunzini Protection Incendie	IG	100,00
Mécatiss	IG	100,00
Nickel (Allemagne)		
Calanbau	IG	100,00
G + H Montage (Allemagne)		
G+H Montage Energie und Umweltschutz	IG	100,00
G+H Montage Innenausbau	IG	100,00
G+H Montage Fassadentechnik	IG	100,00
G+H Montage Kühllagertechnik, Industrie und Gewerbebau	IG	100,00
G+H Montage Schallschutz	IG	100,00
Schuh	IG	100,00
Isolierungen Leipzig	IG	100,00
Wrede & Niedecken	IG	100,00
Lefort Francheteau		
Saga entreprise	IG	100,00

4. Travaux routiers

Eurovia France	IG	100,00
Eurovia Champagne-Ardenne Lorraine	IG	100,00
Eurovia Alsace Franche-Comté	IG	100,00
Gercif-Emulithe	IG	100,00
Rol Normandie	IG	100,00
Moter	IG	99,46
Valentin	IG	100,00
TSS	IG	100,00
Eurovia Méditerranée	IG	100,00
Carrières de Chailloué	IG	100,00
SPRD (Pologne)	IG	87,25
PBK (Pologne)	IG	100,00
Boucher (Belgique)	IG	100,00
Cardem	IG	100,00
Eurovia GmbH (Allemagne)	IG	100,00
SGE Verkehrsbau Union	IG	100,00
Teerbau Konzern	IG	100,00

5. Bâtiment et travaux publics

Sogea	IG	100,00
Sicra	IG	100,00
Sogea Nord Ouest	IG	100,00
Satom et ses filiales	IG	100,00
Sogea Sud	IG	100,00
SBTPC (Réunion)	IG	100,00
Sogea Sud-Ouest	IG	100,00
Sogea Est	IG	100,00
Sogea Atlantique	IG	100,00
Caroni Construction	IG	100,00
Denys (Belgique)	IG	100,00
Sobea Ile-de-France	IG	100,00
Dodin	IG	100,00
Chanzy-Pardoux	IG	100,00
Sogea Rhône-Alpes	IG	100,00
Sogea Bretagne	IG	100,00
Campenon Bernard Ouest	IG	100,00
Sogea Réunion	IG	100,00
Sogea Martinique	IG	100,00
Norwest Holst (Grande-Bretagne)	IG	100,00
Norwest Holst construction	IG	100,00
Rosser and Russel	IG	100,00
SGE Holst Investment Ltd	IG	100,00
Campenon Bernard	IG	100,00
Bateg	IG	100,00
Deschiron	IG	100,00
Campenon Bernard Construction	IG	100,00
Brüggemann (Allemagne)	IG	96,94
Bâtiments et Ponts Construction (Belgique)	IG	100,00
Klee et ses filiales (Allemagne)	IG	100,00
Socaso	IP	66,67
Hagen (Portugal)	IG	99,96
Campenon Bernard Régions	IG	100,00

E M C C	IG	100,00
Méridionale Construction et Bâtiment	IG	100,00
Warbud (Pologne)	IG	65,41
Algemeen Bouw En Betonbedrijf (Pays-Bas)	IG	100,00
First Czech Construction Company (Tchéquie)	IG	100,00
Lamy	IG	100,00
C3B	IG	100,00
T P I Ile de France	IG	100,00
Freyssinet	IG	100,00
Freyssinet International et Cie	IG	100,00
Freyssinet France	IG	100,00
Terre Armée International	IG	100,00
RECO (USA)	IG	100,00
PSC Freyssinet (Grande-Bretagne)	IG	100,00
Immer Property (Australie)	IG	70,00
Freyssinet Espagne (Espagne)	IP	50,00
Tierra Armada (Espagne)	IP	50,00
Freyssinet de Mexico	IP	30,99
SBT Brückentechnik (Allemagne)	IG	100,00
Menard Soltraitement	IG	100,00

IG : intégration globale

IP : intégration proportionnelle

ME : mise en équivalence

3.3. Comptes sociaux au 30 septembre 2000

Le bilan et le compte de résultat de la holding VINCI sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises et aux pratiques comptables généralement admises, appliquées de façon constante. Les comptes de VINCI pour les 9 premiers mois font apparaître un résultat social bénéficiaire de 88 millions d'€, dont 12 millions d'€ pour le 3^{ème} trimestre 2000. L'analyse des comptes sociaux de ce dernier trimestre fait ressortir les principaux éléments suivants :

- les remontées de résultats des filiales françaises se sont accrues de 26,1 millions d'€ au 3^{ème} trimestre ; cette amélioration provient d'un dividende à recevoir de Sogeparc de 13,4 millions d'€ et des remontées de résultat des filiales constituées sous forme de SNC pour 12,7 millions d'€ (essentiellement Campenon Bernard) ;
- les frais financiers ont augmenté de 13,1 millions d'€ au 3^{ème} trimestre ;
- les récupérations d'impôts auprès des filiales fiscalement intégrées ont progressé de 30,1 millions d'€ au 3^{ème} trimestre ;
- une provision pour dépréciation de 25,6 millions d'€ a été constituée sur les titres de VINCI Deutschland.

ACTIF <i>(en millions d'euros)</i>	30/09/2000	30/06/2000	31/12/1999
Immobilisations incorporelles	0,1	0,1	0,1
Immobilisations corporelles	3,7	3,6	3,5
Immobilisations financières	1 763,3	1 814,6	1 742,9
Charges à répartir sur plusieurs exercices	4,4	4,7	5,3
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE	1 771,6	1 823,1	1 751,8
Clients et comptes rattachés	6,1	4,1	7,5
Autres débiteurs	99,6	45,8	44,5
Valeurs mobilières de placement	448,6	413,5	593,9
Disponibilités	133,0	135,2	44,3
Charges constatées d'avance	6,9	6,5	0,8
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	694,3	605,1	691,1
Ecart de conversion de l'actif	1,2	0,1	0,1
TOTAL DE L'ACTIF	2 467,1	2 428,2	2 443,0

PASSIF <i>(en millions d'euros)</i>	30/09/2000	30/06/2000	31/12/1999
Capital	533,5	529,2	523,4
Primes d'émission, de fusion, d'apport	100,7	93,3	83,6
Réserve légale	33,0	33,0	29,2
Réserves réglementées	30,9	30,9	30,9
Report à nouveau	13,7	13,7	-
Résultat de l'exercice	88,0	76,0	76,7
CAPITAUX PROPRES	799,9	776,2	743,7
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	31,2	33,0	34,7
Dettes financières	1 564,2	1 570,4	1 613,3
Autres dettes	68,6	48,3	51,1
Produits constatés d'avance	0,3	0,3	-
TOTAL DES DETTES	1 633,1	1 618,9	1 664,4
Ecart de conversion du Passif	2,9	0,1	0,1
TOTAL DU PASSIF	2 467,1	2 428,2	2 443,0

COMPTE DE RESULTAT <i>(en millions d'euros)</i>	30/09/2000	30/06/2000	31/12/1999
Chiffre d'affaires	13,5	11,3	16,3
Reprises sur provisions et transferts de charges	10,4	4,7	7,6
Autres produits d'exploitation	18,4	11,8	29,1
Produits d'exploitation	42,3	27,8	52,9
Autres achats et charges externes	(26,3)	(16,4)	(30,8)
Impôts et taxes	(1,0)	(0,6)	(1,2)
Salaires et charges sociales	(19,9)	(14,5)	(32,4)
Dotations aux amortissements	(1,2)	(0,8)	(0,8)
Dotations aux provisions	(0,2)	(0,2)	(2,1)
Autres charges d'exploitation	(0,2)	(0,2)	(7,7)
Charges d'exploitation	(48,8)	(32,7)	(75,1)
Quote-part de résultats sur opérations faites en commun	0,1	0,3	1,2
RESULTAT D'EXPLOITATION	(6,4)	(4,6)	(21,0)

Produits de participations	102,5	76,6	111,4
Produits d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0,5	0,3	0,6
Autres intérêts et produits assimilés	18,1	10,6	11,7
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	7,5	5,3	12,2
Différences positives de change	0,5	0,1	0,5
Reprises sur provisions et transferts de charges	3,0	-	1,7
Produits financiers	132,1	93,1	138,1
Charges liées à des participations	(3,5)	(0,6)	(2,4)
Intérêts et charges assimilés	(57,0)	(34,3)	(37,2)
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-	(0,1)
Différences négatives de change	(0,9)	(0,1)	(1,4)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(26,8)	(0,6)	(0,2)
Charges financières	(88,2)	(35,5)	(41,2)
RESULTAT FINANCIER	43,9	57,6	96,9
RESULTAT COURANT	37,6	53,0	75,9
Sur opérations de gestion	0,6	0,6	0,2
Sur opérations en capital	1,5	0,1	10,1
Reprises sur provisions et transferts de charges	6,2	5,7	11,7
Produits exceptionnels	8,3	6,4	22,2
Sur opérations de gestion	(12,7)	(9,4)	(3,1)
Sur opérations en capital	(0,8)	-	(5,8)
Dotations aux amortissements et provisions	(4,5)	(3,9)	(48,3)
Charges exceptionnelles	(17,9)	(13,3)	(57,3)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(9,7)	(7,0)	(35,2)
Impôt sur les bénéfices	60,1	30,0	36,0
RESULTAT NET	88,0	76,0	76,7

4. PRESENTATION DE LA SOCIETE ABSORBEE : GROUPE GTM

Un document de référence enregistré auprès de la COB le 14 avril 2000 sous le numéro R.00-151, ainsi qu'une note d'information visée par la COB le 28 juillet 2000 avec le numéro 00-1362, font partie intégrante du présent document : ils décrivent l'activité de GROUPE GTM et de ses filiales, sa situation juridique, économique et financière, son évolution récente et ses perspectives d'avenir.

Ces documents sont disponibles sur simple demande en écrivant, en téléphonant ou en se présentant au Siège de GROUPE GTM (Direction Juridique) – 61, avenue Jules Quentin – 92000 Nanterre (tel : +33 1 46 95 77 40) ou en consultant le site web de VINCI (www.groupe-vinci.com).

4.1. Principaux évènements survenus depuis le 28 juillet 2000

- 2 octobre 2000 : le Conseil d'administration de GROUPE GTM a constaté le succès de l'OPE amicale lancée par VINCI et a approuvé le projet de fusion-absorption de GROUPE GTM par VINCI. Il a par ailleurs coopté Bernard HUVELIN comme administrateur et a désigné Jérôme TOLOT Président-directeur général, en remplacement de Jean-Louis BRAULT.
- 4 octobre 2000 : présentation des comptes du 1^{er} semestre 2000 de GROUPE GTM. Les données financières consolidées pro forma de VINCI incluant GROUPE GTM au 30 juin 2000 sont présentées au paragraphe 2.5.4. du présent Document. Les comptes consolidés de GROUPE GTM au 30 juin 2000, publiés au BALO le 30 octobre 2000, sont retranscrits ci-dessous.

4.2. Comptes consolidés au 30 juin 2000

4.2.1. Rapport d'activité

« Le chiffre d'affaires consolidé du premier semestre s'est élevé à 3 965 M€, à comparer à 3 102 M€ en 1999, soit +28% ou +12% à périmètre comparable. L'activité des secteurs concessions et routes a progressé de façon soutenue. Au 30 juin 2000, le carnet de commandes s'élevait à 5 309 M€, à comparer à 4 688 M€ au 1^{er} janvier 2000, soit une progression de 13% et à 4 445 M€ au 30 juin 1999, soit + 19%.

Le résultat courant des six premiers mois ressort à 47 M€ contre 31 M€ pour la période comparable de 1999. Le résultat net part du groupe s'élève à 123 M€ dont 50 M€ hors plus-value de cession, contre 17 M€ au premier semestre 1999. Tous les secteurs d'activités ont enregistré une progression de leur résultat.

Ce début d'exercice 2000 a surtout été marqué par l'OPE amicale lancée par VINCI sur GROUPE GTM. La parité proposée a été de 12 actions VINCI pour 5 actions GROUPE GTM. A l'issue de la période de l'offre, VINCI est devenu propriétaire de 97,4% des actions de GROUPE GTM.

Concomitamment à cette OPE, il a été décidé de rétrocéder les actifs du pôle Industriel à Suez Lyonnaise des Eaux, soit les sociétés Entrepose, Delattre Levivier, L'Entreprise Industrielle et GTMH. Le prix de cession convenu s'élève à 280 M€.

Afin de simplifier les structures juridiques du nouveau groupe VINCI et d'en améliorer la présentation financière, il a également été décidé d'une fusion-absorption de GROUPE GTM par VINCI. Cette opération devrait être terminée d'ici la fin de l'année et s'effectuer dans des conditions analogues à celles de l'OPE. »

4.2.2. Etats financiers

ACTIF	Notes	1^{er} semestre 2000	Exercice 1999	1^{er} semestre 1999
<i>(en millions d'euros)</i>				
Immobilisations incorporelles	4	357	372	30
Ecart d'acquisition	5	228	194	148
Immobilisations corporelles	6	1033	1000	1008
Titres mis en équivalence	7	410	412	442
Autres titres immobilisés	8	73	87	218
Créances financières	13	221	181	261
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ		2322	2246	2107
Stock et en cours		593	760	1044
Clients et comptes rattachés		2914	2607	2505
Autres créances		898	830	932
TOTAL ACTIF REALISABLE		4405	4197	4481
VMP	9	247	346	197
Disponibilités		298	395	263
TOTAL ACTIF CIRCULANT		545	741	460
Comptes de régularisation	10	269	224	133
TOTAL DE L'ACTIF		7541	7408	7181

PASSIF	Notes	1^{er} semestre 2000	Exercice 1999	1^{er} semestre 1999
<i>(en millions d'euros)</i>				
Capital		124	123	122
Primes		278	311	302
Réserves		435	313	308
Résultat (part du groupe)		123	143	17
Capitaux propres du groupe	11	960	890	749
Intérêts minoritaires		140	133	135
Provisions pour risques et charges	12	981	1004	912
Dettes subordonnées à durée indéterminée	13	26	28	30
Dettes financières		819	850	719
Avances et acomptes reçus et à recevoir		544	780	995
Fournisseurs et comptes rattachés		1846	1765	1671
Autres dettes		1560	1484	1470
TOTAL DETTES		4769	4879	4855
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		228	147	237
Comptes de régularisation	15	437	327	263
TOTAL DU PASSIF		7541	7408	7181

COMPTE DE RESULTAT	Notes	1^{er} semestre 2000	1^{er} semestre 1999	Exercice 1999
<i>(en millions d'euros)</i>				
PRODUITS D'EXPLOITATION		4052	3698	8358
Production vendue		-216	-320	-662
Variation des travaux en cours		3836	3378	7696
Production de l'exercice	1	6	24	48
Production immobilisée		93	54	123
Autres produits de gestion courante		65	61	165
Transferts de charges				
		4000	3517	8032
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats et charges externes		-2714	-2418	-5477
Impôts et taxes, versements assimilés		-69	-61	-136
Salaires, traitements, charges sociales		-1091	-900	-1992
		-3874	-3379	-7605
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun		15	20	11
Dotation aux amortissements		-112	-104	-247
Reprise (dotation) nette aux provisions		29	-23	-17
RESULTAT D'EXPLOITATION		58	31	174
Produits de participations non conso.		2	2	9
Différences de change		-1	5	8
Intérêts financiers nets		-14	-8	-34
Reprise (dotation) nette aux provisions		2	1	-1
RESULTAT FINANCIER		-11	0	-18
RESULTAT COURANT		47	31	156
Résultats sur cessions d'actifs	2	97	-8	99
Autres produits et charges à caractère exceptionnel		-10	-6	-27
Reprise (dotation) nette aux provisions		7		-76
RESULTAT EXCEPTIONNEL		94	-14	-4
Impôts sur les bénéfices	3	-38	-19	-40
Quote-part de résultat de sociétés mises en équivalence		28	31	61
RESULTAT NET (avant amortissement des écarts d'acquisition)		131	29	173
Amortissement des écarts d'acquisition		-5	-7	-18
RESULTAT NET		126	22	155
dont part du groupe		123	17	143
dont part des minoritaires		3	5	12

TABLEAU DE FLUX (en millions d'euros)	1er semestre 2000	1er semestre 1999	Exercice 1999
TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	595	364	363
Variations de change (écart taux d'ouverture - taux de clôture)	2	8	12
Variations de périmètre et divers (fusions, reclassements ...)	5	11	91
TRESORERIE A L'OUVERTURE CORRIGEE	602	383	466
Marge brute d'autofinancement	114	159	373
- résultat de l'exercice des sociétés intégrées	98	-9	94
- dividendes reçus de sociétés mises en équivalence	11	13	35
- dotation aux amortissements	116	111	265
- reprise (dotation) nette aux provisions de haut de bilan	-28	36	112
- résultat sur cessions et réduction d'actifs et divers	-82	4	-99
- impôts différés et divers	-1	4	-34
Variation du besoin en fonds de roulement	-216	-110	256
1 - FLUX ISSU DE L'ACTIVITE COURANTE	-102	49	629
Acquisitions ou accroissement d'éléments de l'actif immobilisé	-226	-254	-594
- immobilisations corporelles et incorporelles	-124	-137	-281
- titres de participation	-51	-107	-283
- autres immobilisations financières	-51	-10	-30
Variation des charges à répartir sur plusieurs exercices	-6	-8	-18
Cessions ou réduction d'éléments de l'actif immobilisé	151	25	182
- immobilisations corporelles et incorporelles	27	15	47
- titres de participation	107		108
- autres immobilisations financières	17	10	27
2 - FLUX ISSU DE L'INVESTISSEMENT	-81	-237	-430
Dividendes mis en paiement	-42	-29	-29
Remboursement de dettes financières	-204	-96	-171
Mouvements sur actions propres	-18		-2
Augmentation des dettes financières	157	150	116
Augmentation des capitaux propres et des intérêts minoritaires	5	3	16
3 - FLUX ISSU DU FINANCEMENT	-102	28	-70
TOTAL DES FLUX DE LA PERIODE (1 + 2 + 3)	-285	-160	129
Variations de change sur flux de la période		-1	
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	317	223	595

ANNEXE

PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

PRINCIPES GENERAUX

Les comptes consolidés sont établis conformément aux dispositions du règlement 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable du 29 avril 1999. La seule modification consécutive à la mise en application de ce règlement à compter du 1^{er} janvier 2000 a trait à l'adoption de la conception étendue de la notion d'impôt différé. A ce titre, des impôts différés ont été nouvellement constatés sur les éléments suivants :

- écarts entre valeur comptable et valeur fiscale des actifs ou passifs inscrits au bilan,
- provisions ayant généré une économie fiscale dans les comptes individuels et éliminées dans le processus de consolidation.

Une charge de 11,2 millions d'€ a été inscrite à ce titre en diminution des capitaux propres d'ouverture. L'incidence sur le résultat de la période de ce changement de méthode n'est pas significative. A cette seule exception, les règles et méthodes d'évaluation retenues au 30 juin 2000 sont identiques à celles utilisées pour la clôture de l'exercice et décrites dans le derniers rapport annuel.

DISPOSITIONS PARTICULIERES A L'ARRETE DES COMPTES SEMESTRIELS

D'une façon générale, l'impact des facteurs saisonniers n'a fait l'objet d'aucune correction sur les comptes du semestre.

Les produits reçus, qu'ils soient cycliques ou occasionnels (ex. produits de réclamation, dividendes) ont été pris en compte dans les mêmes conditions qu'à la clôture de l'exercice.

Les coûts de période sont pris en compte également dans les mêmes conditions qu'à la clôture de l'exercice. Certaines charges estimées sur une base annuelle sont prises en compte au prorata de la période écoulée.

Les risques nés dans le semestre, y compris ceux dont le dénouement est prévu au 2^{ème} semestre de l'exercice sont provisionnés à la clôture de la période. En particulier, dans le cas de contrats déficitaires, les pertes à terminaison connues au cours du semestre sont provisionnées en totalité au 30 juin.

Evaluation de la charge d'impôt

La charge effective d'impôt du semestre résulte de l'addition, au sein de chaque entité fiscalement autonome :

- de la charge d'impôt exigible calculée en appliquant le taux d'impôt en vigueur au résultat fiscal du semestre,
- et de la charge ou du produit d'impôt différé résultant de différences temporelles entre les valeurs comptables et fiscales des actifs ou des passifs.

La constatation d'impôts différés actif sur des différences temporelles déductibles est subordonnée à une probabilité de ces différences sur des bénéfices fiscaux futurs.

Engagements de retraites

Il n'est pas effectué de calcul actuariel à la clôture du semestre. La charge de retraite du semestre est égale à la moitié de la charge nette projetée pour l'ensemble de l'exercice.

EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les principales variations intervenues dans le périmètre de consolidation entre le 1^{er} semestre 1999 et le 1^{er} semestre 2000 sont les suivantes :

- Changement de méthode de consolidation : Intégration globale des sociétés d'exploitation de parcs de stationnement mises en équivalence dans le compte de résultat du 1^{er} semestre 1999
- Sociétés nouvellement entrées :
 - Electricité : Groupe L'ENTREPRISE INDUSTRIELLE intégré globalement à compter du 1^{er} juillet 1999.
 - Concessions d'infrastructures : Mise en équivalence des sociétés AUTOPISTA DEL BOSQUE (Chili), INVERSIONES Y TECNICAS AEROPORTUARIAS (Mexique) et AEROPORT DE PARIS MANAGEMENT.
 - Routes : Intégration globale de BITUMIX (Chili).
 - Concessions de parcs de stationnement : Intégration des sociétés du groupe GIS, d'ADAMS PARKINGS (Hong Kong) et des sociétés d'exploitation nouvellement acquises au Chili.
 - Installations et maintenance industrielles : Intégration de COCENTALL.
 - Ingénierie : Entrée de LITWIN INGEROP.
- Sociétés sorties du périmètre : Cessions d'ETPM, SICOPRO et SUPERDEVOLUY.
- Variation du pourcentage d'intérêt de GROUPE GTM dans EJL :
 - au 30 juin 1999 : 97,23 %
 - au 31 décembre 1999 et au 30 juin 2000 : 100,00 %

NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

NOTE 1 - PRODUCTION DE LA PERIODE

	1^{er} semestre 2000	1^{er} semestre 1999
Production réalisée en France	2 497	1 897
Production réalisée à l'étranger	1 339	1 481
Total	3 836	3 378

Le chiffre d'affaires réalisé au cours du 1^{er} semestre 2000, à périmètre et taux de change identiques à ceux du 1^{er} semestre 1999, s'établit comme suit :

Chiffre d'affaires 1 ^{er} semestre 2000	3.836
Incidence des variations de périmètre et de méthodes de consolidation	-252
Incidence des variations de change	-49
Chiffre d'affaires corrigé	3.535

La progression du chiffre d'affaires à périmètre et taux de change constants ressort donc à 4,6 %.

NOTE 2 - RESULTAT EXCEPTIONNEL

La cession en février 2000 de la seconde tranche du capital d'ETPM a généré une plus-value sur cession d'actif de 91,4 millions d'€.

NOTE 3 - IMPOTS SUR LES BENEFICES

La charge d'impôt du 1^{er} semestre 2000 se répartit comme suit :

	Charge d'impôt exigible	Produit d'impôt différé	Charge nette
Impôt sur résultat courant	17		17
Impôt sur résultat exceptionnel	22	1	21
Total	39	1	38

NOTES RELATIVES AU BILAN

NOTE 4 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

4.1. Répartition par nature

	30.06.00	30.06.00	30.06.00	31.12.99
	Valeur brute	Amortissement ou provision	Valeur nette	Valeur nette
Frais d'établissement	2	1	1	1
Fonds de commerce	43	22	21	21
Droits incorporels sur concessions de service public	449	133	316	338
Autres immobilisations corporelles	40	21	19	12
Total	534	177	357	372

4.2. Mouvements de l'exercice

	31 décembre 2000	Modifications de périmètre, variation de change	Augmen-tations	Diminu-tions	30 juin 2000
Valeur brute	541	11	-5	-13	534
Amortissement	-169	-13	3	2	-177
Total	372				357

NOTE 5 - ECARTS D'ACQUISITION

	Ecart positif	Ecart négatif	Ecart nets
Montant net d'amortissement au 31.12.99	194	26	168
Variation nette de l'exercice hors amortissement	44	5	39
Amortissement de l'exercice	-10	-5	-5
Montant net d'amortissement au 31.12.99	228	26	202

L'accroissement des écarts d'acquisition constaté en 2000 est imputable principalement à l'acquisition par LES PARCS GTM de 100 % du capital de TFM CONTRACT SERVICES et de 49 % du capital de BELLS OF RICHMOND, sociétés opérant toutes deux au Royaume Uni.

NOTE 6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

6.1. Répartition par nature

	30.06.00	30.06.00	30.06.00	31.12.99
	Valeur brute	Amortissement ou provision	Valeur nette	Valeur nette
Terrains	140	20	120	117
Constructions	412	194	218	217
Installations, matériel et outillage	1 357	871	486	448
Autres immobilisations corporelles	532	323	209	218
Total	2 441	1 408	1 033	1 000

6.2. Mouvements de l'exercice

	<i>31 décembre</i> 2000	Modifications de périmètre, variation de change	Augmen-tations	Diminu-tions	30 juin 2000
Valeur brute	2 406		125	-90	2 441
Amortissement	-1 406	24	-96	70	-1 408
Total	1 000				1 033

NOTE 7 - TITRES MIS EN EQUIVALENCE

<i>31 décembre</i> 2000	Modifications de périmètre, variation de change	Résultat de l'exercice	Dividendes versés	Autres éléments	30 juin 2000
412	-14	28	-11	-5	410

La société COFIROUTE est consolidée par mise en équivalence. Les principales données financières relatives à cette société sont les suivantes :

	30.06.00	30.06.00	31.12.99	31.12.99
	Montant à 100%	Valeur de mise en équivalence	Montant à 100%	Valeur de mise en équivalence
Capitaux propres y.c. résultat	733	253	686	237
Résultat	74	25	174	60

NOTE 8 - AUTRES TITRES IMMOBILISES

Cette rubrique recouvre les titres de participations non consolidés et les autres titres représentatifs de parts de capital détenues.

Principaux titres non consolidés (valeur nette comptable supérieure à 3 millions d'€)

	Pays	Valeur nette comptable	% d'intérêt détenu
PORR	AUTRICHE	5	4,58%
GRANA Y MONTERO	PEROU	4	16,34%
DON MUANG TOLLWAY	THAILANDE	3	3,62%

NOTE 9 - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Cette rubrique a enregistré au cours de la période l'entrée à l'actif du bilan pour 109 millions d'€, des titres SCS remis en échange de la seconde tranche du capital d'ETPM cédée à SCS.

NOTE 10 - COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

	Au 30 juin 2000	Au 31 décembre 1999
Charges constatées d'avance	59	52
Impôts différés	181	143
Charges à répartir	28	27
Écarts de conversion actif	1	2
Total	269	224

NOTE 11 - CAPITAUX PROPRES DU GROUPE

	Capital	Primes	Réserves	Résultat	Capitaux propres
Au 31 décembre 1999	123	311	313	143	890
Inscription en réserves du résultat 1999			143	-143	
Dividendes versés		-36			-36
Variation des écarts de conversion			6		6
Augmentation de capital en numéraire	1	4			5
Acquisition d'actions propres			-18		-18
Résultat du 1 ^{er} semestre 2000				123	123
Impôts différés imputés sur cap. propres			-11		-11
Divers		-1	2		1
Au 30 juin 2000	124	278	435	123	960

NOTE 12 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	Au 30 juin 2000	Au 31 décembre 1999
Pertes à terminaison	64	82
Litiges	85	84
Frais de fin de chantier et garanties contractuelles	142	163
Reconstitution de sites	13	13
Grosses réparations	14	14
Risques sectoriels et risques divers étranger	120	123
Provisions pour retraites et obligations assimilées	134	130
Pertes de change	2	4
Risques sur filiales non consolidées	49	52
Autres risques et charges	332	313
Total provisions	955	978
Écarts d'acquisition négatifs (voir note 5)	26	26
Total provisions et écarts d'acquisition négatifs	981	1004

NOTE 13 - ENDETTEMENT

	Au 30 juin 2000	Au 31 décembre 1999
Dettes subordonnée à durée indéterminée	-26	-28
Emprunts obligataires	-139	-141
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-536	-591
Emprunts sur opérations de location-financement	-63	-68
Dettes envers sociétés apparentées	-13	-3
Autres dettes	-68	-47
Dettes financières à long terme	-845	-878
Créances financières à long terme	221	181
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	-228	-147
Actif disponible	545	741
Trésorerie nette	317	594
Endettement financier net	-307	-103

13.1 - Dettes financières à long terme

- Un prêt subordonné à durée indéterminée, d'un montant nominal de 76 millions d'€ a été consenti, au cours de l'exercice 1991, par des banques à ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE.

Sur ce montant, 20 millions d'€ ont été versés à un établissement financier afin de permettre à ce dernier, au terme de 15 ans, de respecter son engagement de racheter aux prêteurs le montant nominal du prêt.

Seul le montant restant à la disposition d'ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE, soit 56 millions d'€, a été inscrit dans la rubrique "Dettes subordonnée à durée indéterminée".

Depuis lors, les intérêts versés sont imputés, pour partie, en frais financiers et pour partie à l'amortissement du principal, de façon à éteindre intégralement le montant de la dette à la fin de la 15^{ème} année.

- GROUPE GTM a émis en juin 1998 un emprunt obligataire de 137 millions d'€ remboursable en totalité en juin 2005 et rémunéré au taux de 5,20 %.

13.2 - Créances financières

Cette rubrique recouvre les prêts et autres créances et inclut en particulier les titres représentatifs de droits de créances (obligations en portefeuille, par exemple).

Figurent dans ce poste des prêts d'une durée de 15 ans, d'un montant de 100 millions d'€, consentis par ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE dans le cadre d'opérations de titrisation intervenues en 1991 et dont le remboursement est garanti à l'échéance devant intervenir en 2006.

L'augmentation constatée en 2000 a principalement pour origine un apport en compte-courant d'associés de 43 millions d'€ consenti à la société ADP-MANAGEMENT.

NOTE 14 – BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

	30 juin 2000	31 décembre 1999	Variation brute	Flux de trésorerie liés à l'activité	Autres variations (périmètre change)
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	593	760	-167	-222	55
Montant net des créances et dettes d'exploitation	-382	-792	410	438	-28
Besoin en fonds de roulement	211	-32	243	216	27

NOTE 15 - COMPTES DE REGULARISATION PASSIF

	Au 30 juin 2000	Au 31 décembre 1999
Produits constatés d'avance	307	245
Impôts différés	127	78
Ecart de conversion passif	3	4
Total	437	327

EVENEMENT POSTERIEUR AU 30 JUIN 2000

La société VINCI a lancé, le 12 juillet 2000, une offre publique d'échange sur les actions GROUPE GTM sur la base de 5 actions GROUPE GTM Pour 12 actions VINCI.

Le groupe SUEZ LYONNAISE DES EAUX qui détient, via les sociétés FIDED, DUMEZ et SUEZ LYONNAISE DES EAUX 49,4 % du capital de GROUPE GTM et 64,6 % des droits de vote a accepté cette offre.

A l'issue de cette offre, VINCI détient désormais 97,40 % du capital de GROUPE GTM.

4.3. Comptes sociaux au 30 septembre 2000

Le bilan et le compte de résultat de la holding GROUPE GTM sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires et aux pratiques comptables généralement admises, appliquées de façon constante. Les comptes de GROUPE GTM pour les 9 premiers mois font apparaître un résultat social bénéficiaire de 138,2 millions d'€, dont 7 millions d'€ pour le 3^{ème} trimestre 2000. L'analyse de la formation du résultat de ce dernier trimestre fait ressortir les principaux éléments suivants :

- amélioration de 2,5 millions d'€ du résultat d'exploitation (location d'actifs corporels et prestations d'assistance aux sociétés du groupe) ;
- les frais financiers ont augmenté de 10,9 millions d'€ au troisième trimestre ;
- amélioration de 19,8 millions d'€ du résultat exceptionnel (constatation d'une plus-value d'échange de 13,8 millions d'€ sur l'apport à l'OPE initiée par VINCI des titres GROUPE GTM détenus en propre et reprise de 5,3 millions d'€ sur la provision pour dépréciation des titre ELIGE PARTICIPATIONS) ;
- alourdissement de la charge fiscale de 4,4 millions d'€ due principalement à une réduction du boni d'intégration fiscale par rapport au 30 juin 2000.

ACTIF <i>(en millions d'euros)</i>	30 septembre 2000	30 juin 2000	31 décembre 1999
Immobilisations incorporelles	0,2	0,2	0,2
Immobilisations corporelles	19,0	19,6	20,5
Immobilisations financières	1 060,60	1 019,30	962,4
Charges à répartir sur plusieurs exercices			0,1
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE	1 079,8	1 039,1	983,2
Clients et comptes rattachés	14,1	13,6	9,2
Autres débiteurs	77,1	132,9	65,7
Valeurs mobilières de placement	145,5	131,9	67,1
Disponibilités	6,4	5,5	56,9
Charges constatées d'avance	0,6	0,9	0,8
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	243,6	284,8	199,7
Ecarts de conversion de l'actif	0,1		0,1
TOTAL DE L'ACTIF	1 323,5	1 323,9	1 183,0

PASSIF <i>(en millions d'euros)</i>	30 septembre 2000	30 juin 2000	31 décembre 1999
Capital	125,3	124,2	123,4
Primes d'émission, de fusion, d'apport	287,9	279,3	311,5
Réserve légale	12,3	12,3	11,7
Réserves réglementées	64,7	64,7	24,4
Report à nouveau	0,6	0,6	
Résultat de la période	138,2	131,2	41,0
Provisions réglementées	0,6	0,7	0,7
CAPITAUX PROPRES	629,6	613,0	512,7
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	181,5	181,4	184,5
Dettes financières	258,1	174,1	143,5
Autres dettes	250,0	352,5	341,4
Produits constatés d'avance	1,2	2,5	0,0
TOTAL DES DETTES	509,3	529,1	484,9
Ecarts de conversion du passif	3,1	0,4	0,9
TOTAL DU PASSIF	1 323,5	1 323,9	1 183,0

COMPTE DE RESULTAT <i>(en millions d'euros)</i>	Du 1/01 au 30/09/2000	Du 1/01 au 30/06/2000	Exercice 1999
Chiffre d'affaires	30,6	20,9	39,4
Reprises sur provisions et transferts de charges	1,6	1,4	0,6
Autres produits d'exploitation			0,1
Produits d'exploitation	32,3	22,3	40,1
Autres achats et charges externes	-20,2	-13,4	-34,5
Impôts et taxes	0,2	0,2	-1,5
Salaires et charges sociales	-4,4	-3,0	-5,6
Dotations aux amortissements	-1,7	-1,2	-2,6
Dotations aux provisions	-0,2	-1,5	-2,6
Autres charges d'exploitation	-0,1		-0,1
Charges d'exploitation	-26,5	-19,0	-46,9
Quote-part de résultats sur opérations faites en commun			0,1
RESULTAT D'EXPLOITATION	5,8	3,3	-6,7

Produits de participations	42,7	45,3	52,2
Produits autres immobilisations financières	2,0	0,3	0,6
Autres intérêts et produits assimilés	1,4	3,0	3,6
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement	0,6	0,4	0,5
Différences positives de change	0,1		1,5
Reprises sur provisions et transferts de charges	0,5	0,5	0,3
Produits financiers	47,5	49,5	58,7
Charges liées à des participations	-		-
Intérêts et charges assimilés	(16,8)	(8,0)	(15,2)
Différences négatives de change	(0,5)	(0,5)	(0,7)
Dotations aux amortissements et aux provisions	-		(1,2)
Charges financières	(17,4)	(8,5)	(17,1)
RESULTAT FINANCIER	30,1	41,0	41,6
RESULTAT COURANT	35,8	44,3	34,9
Sur opérations de gestion	0,5	0,4	
Sur opérations en capital	128,1	114,2	137,3
Reprises sur provisions et transferts de charges	11,8	6,5	20,8
Produits exceptionnels	140,4	121,1	158,1
Sur opérations de gestion	(1,2)	(3,1)	(6,2)
Sur opérations en capital	(17,7)	(17,5)	(24,6)
Dotations aux amortissements et provisions	(5,1)	(3,9)	(120,4)
Charges exceptionnelles	(24,0)	(24,5)	(151,2)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	116,4	96,6	6,9
Impôt sur les bénéfices	-14,1	-9,7	-0,8
RESULTAT NET	138,2	131,2	41,0